

Les activités du séjour de cohésion

Guide pratique actualisé juin et juillet 2022

Tome 1



Table des matières

Evolutions par rapport aux contenus de février 2022	3
Introduction.....	3
Vade-mecum pour un emploi du temps cohérent et la mise en œuvre de pédagogies actives	5
Éléments introductifs	5
La démarche globale de la construction du programme d'activités	6
Les sept thématiques obligatoires du séjour de cohésion	9
Activités physiques, sportives et de cohésion	10
Autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé	12
Citoyenneté et institutions nationales et européennes	16
Culture.....	25
Découverte de l'engagement.....	28
Défense, sécurité et résilience nationales.....	32
Développement durable et transition écologique et solidaire	34
Les modules nationaux.....	38
Module national d'éducation à la sécurité routière « sur ma route »	39
Module national « promotion de la santé ».....	42
Module autodéfense	44
Module « Point d'étape compétences-orientation-découverte des métiers »	46
Journée Défense et Mémoire	50
Module national sécurité intérieure	55
Module national « Journée biodiversité »	60
Emploi du temps indicatif	65

Evolutions par rapport aux contenus de février 2022

Vous trouverez ci-après les évolutions par rapport aux contenus de février 2022 :

- Présentation du Pass Culture ;
- Nouveau module national « Journée biodiversité » ;
- Enrichissement du module Sports - Sensibiliser aux valeurs olympiques et paralympiques ; Encourager la pratique d'APS à finalité de santé voire d'activité physique adaptée pour les jeunes à besoins particuliers ; Sensibiliser à la pratique d'activité physique adaptée (APA), à la pratique parasportive et aux séances de sports partagés ;
- Sensibilisation à l'enjeu « Faire vivre les valeurs de la République : l'égalité filles-garçons et femmes- hommes et la prévention des violences ;
- Découverte de l'engagement- Citoyenneté internationale.

Ces différentes évolutions sont identifiables par un surlignage jaune.

Au regard de la poursuite des travaux avec nos partenaires ministériels et associatifs, le guide sera complété dans la perspective des séjours de juin et juillet et fera l'objet d'une nouvelle publication.

Introduction

Ce guide pratique des contenus du séjour de cohésion est destiné aux recteurs de région académique et à leurs délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), aux chefs de projet SNU départementaux et aux équipes d'encadrement des centres de cohésion qui organiseront des séjours de cohésion dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du SNU sous le couvert des DASEN.

Conçu et rédigé en lien étroit avec les ministères porteurs des différentes politiques publiques dont relèvent les thématiques obligatoires du séjour de cohésion et nourri par les contributions de différents acteurs institutionnels et associatifs, ce guide pratique s'appuie sur le retour d'expérience de la préfiguration 2019 et se compose des éléments suivants :

- **Tome 1 :**
 - Un vade-mecum pour la construction d'emplois du temps cohérents et la mise en œuvre de pédagogies actives ;
 - Sept fiches de cadrage centrées sur chacune des sept thématiques autour desquelles s'articuleront les contenus du séjour de cohésion ;
 - Le descriptif des modules nationaux obligatoires qui seront déclinés selon un cadrage national dans les centres SNU;
 - Un emploi du temps indicatif ;
- **Tome 2 :** une banque d'outils proposant :
 - Des annexes ;
 - Des exemples de séquences transversales proposées dans une logique de parcours et pouvant être déclinées dans les centres de cohésion ;
 - Des « fiches activités » proposées par différents partenaires nationaux du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ;
 - Le mémento du chef de projet.

Ce guide pratique a vocation à **guider les équipes régionales et départementales dans la construction de la maquette pédagogique des séjours de cohésion**. Il s'agit ainsi, tout en laissant des marges de manœuvre importante aux initiatives locales, de définir les grandes orientations pédagogiques qui permettront l'atteinte des différents objectifs du service national universel et l'élaboration de maquettes adaptées aux capacités de mobilisation territoriales.

Ce document, qui s'articule principalement autour des sept thématiques obligatoires et en précise ainsi, notamment, les objectifs et les finalités, est par ailleurs conçu comme un outil au service de leur transversalité. Il s'agit, en effet, d'élaborer des activités qui permettront aux jeunes volontaires de prendre conscience de la cohérence d'ensemble de ce séjour de cohésion et de se projeter vers les deux phases suivantes du SNU : la phase obligatoire au service de l'intérêt général et la phase d'engagement volontaire.

La mobilisation de tous les partenaires et acteurs du territoire, administrations, collectivités locales, associations, concernés par le SNU est une des conditions de la réussite dans chaque territoire de ce grand projet en faveur de la jeunesse. Les comités de pilotage, régionaux et départementaux, présidés par le recteur et le préfet doivent permettre de mobiliser tous les acteurs locaux suggérés dans ce guide et de créer les synergies permettant au SNU de devenir une véritable plateforme de coordination des politiques publiques dans chaque territoire.

Vade-mecum pour un emploi du temps cohérent et la mise en œuvre de pédagogies actives

Éléments introductifs

Le séjour de cohésion doit être pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au sein d'un collectif de jeunes aux profils variés.

Le SNU rassemble des jeunes de 15 à 17 ans, filles et garçons, aux profils divers, issus de chaque point du territoire national et rassemblés durant le séjour de cohésion, pour découvrir ce que signifie faire Nation et développer leur talent pour l'engagement dans un parcours utile pour eux, pour les autres et pour la société.

Les volontaires accueillis vivent des parcours différents (scolarisé, en alternance, en parcours de remobilisation, en emploi, sans activité, etc.), ils sont parfois en situation de fragilité scolaire ou sociale, résident en zone rurale, urbaine, en quartier politique de la ville, feront pour certains une première expérience de départ « sans les parents »... Une attention marquée est portée pour rendre le parcours SNU accessible à chacun, en particulier pour les jeunes connaissant des besoins éducatifs particuliers ou ceux en situation de handicap.

Le séjour de cohésion a donc vocation à réunir pendant 12 jours des volontaires reflétant la diversité de notre société.

Ce temps de vie collective doit être pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés.

En outre, quel que soit leur profil, la période de la grande adolescence que traversent les jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans est une période de préparation à l'âge adulte. Ces jeunes sont déjà, et le seront encore plus à 18 ans, confrontés à des démarches administratives multiples pour faire valoir leurs droits et assumer leurs devoirs. Certains jeunes peuvent également percevoir le SNU comme une occasion pour se livrer sur des expériences de vie plus ou moins douloureuses ou évoquer des problématiques, parfois graves : addictions, problèmes familiaux, état de santé, etc. L'effet de groupe, l'éloignement de la famille et des amis, les thématiques abordées et la bienveillance de l'encadrement favorisent une parole libre. Chaque encadrant devra en avoir conscience. La formation des encadrants, les procédures mises en place en cas de difficulté particulière d'un volontaire et l'écoute du personnel encadrant devront permettre d'accueillir cette parole pour relayer ce repérage auprès des autres services de l'État et du réseau associatif dans le département d'origine et contribuer à l'accompagnement et au suivi des jeunes concernés.

Ces éléments de contexte font du séjour de cohésion un temps particulier pour les volontaires. Complémentaire, mais différent des temps scolaires ou de loisirs, le SNU se veut un moment privilégié dans la construction du parcours du jeune.

Pour que les jeunes puissent vivre pleinement leur séjour, il est important de penser un projet de centre cohérent, partagé par tous et incluant un programme d'activités adapté à l'ensemble des volontaires du SNU. Ces activités seront fondées sur une pédagogie active favorisant la parole, l'écoute et la mise en action concrète.

La démarche globale de la construction du programme d'activités

Les activités du séjour de cohésion sont structurées autour de **7 thématiques**. Les volontaires devront tous aborder, pendant le séjour de cohésion, ces 7 thématiques.

Les objectifs et modalités de mise en œuvre de ces 7 thématiques sont précisés dans la suite du document dans le cadre de fiches de cadrage dédiées. Les modalités opérationnelles pour aborder ces thématiques sont diverses : ateliers, modules, temps d'échanges, etc. **Les activités favorisant une approche transversale des thématiques sont à privilégier.**

L'enjeu principal de la construction du programme d'activités réside dans une démarche hybride qui puise son originalité en se nourrissant des différentes cultures professionnelles présentes au SNU (celles de l'armée, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire).

Le programme d'activités sera construit dans une logique transversale et cohérente, pour éviter l'écueil d'une succession d'activités sans lien les unes avec les autres. Les programmes d'activités pourront s'appuyer sur 2 grands axes :

La construction d'un projet cohérent

L'ensemble des activités des volontaires, du lever au couche, devront s'inscrire dans un projet de centre partagé par tous les encadrants.

Ce projet devra se traduire dans le fonctionnement quotidien du centre et pourra notamment s'appuyer sur :

- **Le projet pédagogique** : le projet pédagogique doit permettre de replacer chaque activité et chaque temps de la journée dans un contexte plus général afin de répondre aux grands enjeux du SNU. Il donne de fait de la cohérence entre les activités proposées et les différents temps de la journée ;
- **L'exemplarité des encadrants** : premiers contacts des volontaires, les encadrants incarnent pour les volontaires un modèle. Ils seront garants des valeurs précisées dans le règlement intérieur et resteront vigilants sur des attitudes non conformes aux valeurs de notre république ou incompatibles avec un temps de vie en collectivité. Ils devront faire preuve d'une grande vigilance sur les atteintes aux principes de la laïcité afin que celles-ci soient désignées comme telles, signalées, analysées et traitées avec rigueur en privilégiant le dialogue, mais aussi la plus grande clarté sur les principes. Il en sera de même pour des situations de discrimination ou de harcèlement. La formation des encadrants doit permettre de rappeler ce rôle d'exemplarité ;
- **L'exemplarité du centre** : le centre SNU doit devenir un modèle quotidien sur l'ensemble des thématiques abordées : respect environnemental, attitude écoresponsable, écoute, participation effective des volontaires, inclusion, cohésion, etc.
- **Le discours du chef de centre** : chaque matin, au moment du lever des couleurs, le chef de centre est amené à prendre la parole devant l'ensemble des volontaires du centre SNU. À cette occasion, le chef de centre peut rappeler, si nécessaire, les règles de vie commune. En tout état de cause, c'est l'occasion pour ce dernier d'annoncer le programme du jour en s'efforçant de mettre en avant l'intérêt pédagogique de chaque activité, le lien avec les autres activités déjà réalisées ou à venir afin de donner du sens aux différentes activités proposées et, in fine, permettre aux jeunes d'y adhérer pleinement.

Le rythme des journées : le rythme des journées doit être adapté au public cible d'adolescents, dont certains vivent une première expérience de mobilité. Le rythme des journées doit donc comprendre des temps de repos pour les volontaires. Un temps de repos nocturne de minimum 8 heures devra être respecté. En cas de situation de fatigue des jeunes,

de conditions climatiques particulières, d'événements particuliers ou de sollicitations des jeunes volontaires, le chef de centre en accord avec le chef de projet départemental et sous le couvert du DASEN doit adapter le programme. **De même, le rythme du séjour prendra en compte des temps sans activité qui pourront être dédiés aux éventuels travaux personnels des jeunes.** Une attention particulière sera portée aux effets scolaires personnels des jeunes (manuels, calculatrice, devoirs, etc.). L'équipe encadrante et plus particulièrement les tuteurs de maisonnée veilleront au bon déroulement de ces séquences dont les modalités pourront par exemple être discutées pendant les temps de démocratie interne...

La mise en œuvre effective du projet de centre implique :

- La communication et l'appropriation par les équipes du programme d'activité : les tuteurs et les cadres doivent être parfaitement informés du projet global et de l'ensemble des activités. Ils doivent être en capacité d'échanger avec les volontaires sur les activités auxquelles ils ont pris part pendant le séjour afin, éventuellement, d'évacuer des émotions fortes, voire négatives survenues à l'issue de certaines activités.
- La communication et l'appropriation par les équipes du règlement intérieur du centre.
- Les temps de démocratie interne sont des temps importants pour échanger avec les volontaires : qu'avons-nous retenu de la journée ? Est-ce que cela va changer quelque chose pour moi ? Etc.

Un conseil de vie du séjour (CVDS) sera mis en place afin de dialoguer et de réguler avec les jeunes volontaires sur l'organisation pédagogique et technique du séjour de cohésion. Chaque maisonnée élira lors du temps de démocratie interne du troisième soir un représentant pour le CVDS.

Il se réunira au moins deux fois pendant le séjour à partir du quatrième jour sous la présidence du chef de centre. Sa composition a minima est la suivante :

- Chef de centre et un autre cadre
- Un chef de compagnie
- Un tuteur de maisonnée
- Un représentant des jeunes volontaires par maisonnée

À l'issue de la première réunion, un jeune sera élu par ses pairs comme vice-président du CVDS ; il sera l'interlocuteur privilégié des jeunes durant le séjour. L'engagement de ces jeunes au CVDS devra être valorisé.

Le choix des activités

Une fois défini le projet global du centre, le chef de centre sera confronté au choix des activités à proposer aux volontaires. Ces activités peuvent être proposées par des structures partenaires (publiques ou associatives) ou construites par les équipes du centre.

Les activités « descendantes » (cours magistraux, explication de présentations PowerPoint, etc.) doivent être réduites au strict minimum et ne doivent en aucun cas être au cœur des séances proposées. L'ensemble des activités reposera sur une pédagogie active développée au sein de petits groupes et favorisant les mises en situation concrètes, la responsabilisation des volontaires, la participation de tous, etc. La « banque d'outils », annexée dans le second tome de ce document, dresse des pistes d'outils utilisables au cours des séjours SNU. Ces activités sont proposées à titre indicatif, les chefs de projets pourront s'appuyer également sur toutes les ressources locales qu'ils jugeront pertinentes.

Au moment du choix des activités, les chefs de projets veilleront à :

- L’adéquation entre la proposition d’activité et le message à transmettre : les éléments de cadrage des thématiques détaillent les messages importants à transmettre aux volontaires ; chaque proposition d’activité devra donc s’inscrire dans le cadrage de la (les) thématique(s) concernée(s) ;
- La capacité à s’adresser à tous : certains volontaires peuvent rencontrer des difficultés spécifiques (expression orale, prise de parole en public, lecture, concentration, manque d’autonomie, situation de handicap, etc.) qu’il conviendra de prendre en compte dans la préparation et la réalisation des activités ;
- Le choix de la structure et de la méthode pédagogique : de nombreuses structures proposent des activités, parfois hétérogènes dans leur forme ou leur déploiement opérationnel. Le choix des activités devra permettre le recours à une variété de méthodes pédagogiques au cours du séjour, voire au cours d’une même journée pour maintenir l’intérêt et la motivation des jeunes ;
- La complémentarité entre les différentes activités : les pédagogies proposées par les intervenants sont diverses, et devront être utilisées de façon complémentaire.
- Les liens avec les autres phases du SNU : les différentes activités peuvent, pour la plus grande majorité d’entre elles, servir de supports pour réfléchir à la phase 2 (comment agir sur la thématique concernée, qu’elles sont les missions d’intérêt général qui se rattachent à cette thématique, etc.). Une synthèse de chaque activité devra être effectuée par l’animateur, ou de façon plus souple, par le tuteur de maisonnée.

Les différentes activités auront de fait un impact sur la gestion du centre, impact qui devra être anticipé :

- Le lieu : le choix du lieu dans lequel se déroule l’activité – une activité dans une salle, en extérieur, etc. – se doit d’être réfléchi : le lieu devra donc s’adapter à la méthode retenue (une salle en configuration « classe » pourra par exemple nécessiter une modification de sa configuration) ;
- Le moment : la capacité des volontaires à se concentrer, à être actif, n’est pas identique tout au long de la journée. Les activités devront donc être adaptées au temps de la journée. À titre d’exemple, une activité plus « calme » pourra être réalisée après une séance de sport ;
- Le rôle des encadrants dans le développement des méthodes pédagogiques actives : les tuteurs de maisonnée sont le contact de proximité des volontaires. Ils seront informés de l’emploi du temps pendant leur formation, ils devront être parfaitement informés des modalités pratiques de mise en œuvre et des enjeux des activités de leur maisonnée à minima 48 heures à l’avance, afin de pouvoir accompagner au mieux la participation de leur maisonnée. Les tuteurs participeront autant que possible aux différentes activités, en tant qu’animateurs ou en appui aux animateurs extérieurs.

À cet effet, **une réunion collective de tous les intervenants externes** ou à minima un espace de concertation pourront être mis en place. Cet espace revêt une acuité particulière pour les activités de thématiques assez larges (citoyenneté, autonomie, etc.) pour lesquelles une articulation entre différents intervenants devra être trouvée.

Les activités veilleront, de façon générale, à rendre les volontaires à la fois actifs et acteurs :

- Actifs : bouger, expérimenter, travailler en groupes... de nombreuses façons de faire existent pour sortir du « cours type » et proposer des méthodes pédagogiques actives ;

- Acteurs : agir, s’engager, devenir citoyen : au-delà d’une activité qui fera physiquement bouger les volontaires, celle-ci devra également pouvoir les rendre acteurs de cette thématique.

Les sept thématiques obligatoires du séjour de cohésion

Activités physiques, sportives et de cohésion

Objectifs et finalités

- Proposer des activités sportives fédératrices et inclusives :
 - Transmettre les valeurs du sport (respect, dépassement de soi, etc.) ;
 - Intégrer les jeunes en situation de handicap à la pratique ;
 - Lutter contre les discriminations ;
 - Montrer l'efficacité de l'entraide pour un exercice collectif
 - Éduquer au supportérisme ;
 - Sensibiliser, initier à l'arbitrage.
- Inciter à la pratique sportive et à l'activité :
 - Délivrer un message concernant le sport santé ;
 - Connaître et prendre soin de son corps ;
 - Découvrir et maîtriser la flottaison dans l'eau, l'équilibre sur l'eau
 - Lutter contre la sédentarité ;
 - Découvrir de nouvelles pratiques (notamment les sports régionaux) ;
 - Lutter contre des préjugés touchant certains sports ;
 - Pratiquer une activité sportive en respectant son environnement ;
 - Découvrir l'engagement bénévole au sein des associations sportives ;
 - Découvrir les métiers du sport ;
 - Connaître l'organisation du sport en France.
- Proposer des activités d'autodéfense et des entraînements physiques et sportifs :
 - Développer son estime de soi à travers la maîtrise des techniques de self défense ;
 - Apprendre à se défendre en cas d'agression et à venir en aide ;
 - Sensibiliser aux sports de combat ;
- Entretenir et développer la condition physique des volontaires.
- Sensibiliser aux valeurs olympiques et paralympiques :
 - Visiter des lieux et sites sportifs et/ou olympiques emblématiques ;
 - Rencontrer des athlètes olympiques et paralympiques ;
 - Projeter et débattre autour du film « La couleur de la victoire » ;
 - Organiser un quiz sur les valeurs olympiques et paralympiques ;
 - Aller voir des expositions sur les jeux et leurs valeurs.
- Pratique d'APS à finalité de santé voire d'activité physique adaptée pour les jeunes à besoins particuliers.
 - Organiser des réunions (échanges et débats) de sensibilisation sur des thèmes touchant à la prévention santé ;
 - Mener des tests de valeur physique et nutrition ;
 - Prévoir des activités physiques et sportives ou jeux fondés sur le plaisir, la non-compétitivité et la rencontre de l'autre.
- Sensibiliser à la pratique d'activité physique adaptée (APA), à la pratique parasportive et aux séances de sport partagé.
 - Rencontrer des sportifs paralympiques ;
 - Découvrir des disciplines paralympiques en collaboration avec le mouvement sportif, en organisant des ateliers de pratique sportive (cecifoot, boccia, para athlétisme...) ;
 - Organiser des rencontres partagées.

Modalité de mise en œuvre

Orientations générales

- Pratique d'une activité physique et sportive une heure par jour :
 - La journée type commence, après le lever des couleurs, par une heure d'activité physique et sportive ;
 - Lors de pratiques d'activités, il sera primordial d'être attentif à la mixité garçons/filles ;
 - Il sera pertinent de travailler avec les volontaires sur le rôle de l'arbitrage et sur ses enjeux dans le sport ;
 - Les activités pourront concerter des jeux et des activités promouvant la coopération et la collaboration entre les participants ;
 - Il pourra être intéressant de proposer des pratiques sportives émergentes et inclusives (ultimate, korfball, etc.) ;
 - Les sports de nature et aquatiques pourront avantageusement être proposés pour intégrer la pratique dans l'environnement immédiat du centre, si celui-ci s'y prête.
- Module d'autodéfense (décrit dans les modules nationaux).
- Transversalité (cf. propositions d'activités transversales envisagées dans le cadre des réflexions ministérielles autour d'un parcours sport et cohésion).
- Présentation sur les métiers du sport et des matériels de sports (de glisse, de training...)
- Rencontre avec de jeunes sportifs de haut niveau et/ou jeunes bénévoles engagés dans des clubs sportifs.
- S'appuyer sur les temps forts qui rythment l'année sportive : épreuves sportives locales, nationales ou internationales.

Exemple d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés

Les activités transversales envisagées dans le cadre des réflexions ministérielles autour d'un parcours sport et cohésion et détaillées en annexe poursuivent un triple objectif :

- Promouvoir la pratique d'activités physique et sportive ;
- Développer l'engagement bénévole ;
- Préserver l'éthique et les valeurs du sport.

Partenaires mobilisables

- Partenaires institutionnels :
 - Les CREPS et les DRAJES et SDJES peuvent mobiliser les compétences de leurs cadres et les sportifs de haut-niveau comme ambassadeurs des valeurs sportives, l'expertise des pôles ressources pourra aussi être sollicitée ;
- Les collectivités locales sont propriétaires d'équipements sportifs et disposent d'éducateurs sportifs qui peuvent être sollicités dans le cadre du SNU ;
- Associations œuvrant dans le sport/fédérations/comités régionaux, départementaux et clubs.
- Universités – UFR STAPS
- DSSEN

Autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé

Objectifs et finalités

Autonomie et mobilité

Découvrir la route, ses risques et ses modalités :

- Être informé des différentes étapes de l'apprentissage à la conduite, des différentes formules d'apprentissage, de la procédure de demande de permis dématérialisée (ANTS), des modes de financement, des modalités d'accès aux formations en ligne (e-learning en anglais), de l'accès à l'examen du Code de la route à l'issue du SNU.
- Découvrir où je situe le risque sur ma route, débattre des solutions à envisager pour favoriser des comportements plus responsables et plus respectueux, une route plus sûre.

Messages forts sur la mobilité :

Le permis de conduire est une étape importante vers l'autonomie pour de nombreux jeunes. Comprendre les risques et prendre les bonnes décisions sont des enjeux capitaux. La Délégation à la Sécurité Routière souhaite faire prendre conscience aux jeunes qu'ils sont tous acteurs de leur sécurité et de celle des autres usagers.

Autonomie et connaissance des services publics

Sans pouvoir dresser un portrait exhaustif ni parcourir l'éventail complet des services publics, il s'agit surtout de sensibiliser les jeunes au fonctionnement des services publics, aux grands principes qui les régissent et à leur fonctionnement quotidien.

Messages forts sur la connaissance des services publics :

Les services publics sont nombreux et permettent à l'État, directement ou par le biais de ses opérateurs, d'assurer une égalité de traitement des usagers.

Le service public est multiple et recouvre de grandes notions qui, au quotidien, sont au service des usagers.

Autonomie et accès aux droits / accès au droit

Il ne s'agit pas d'apprendre pendant le SNU à effectuer toutes les démarches administratives. Il s'agit surtout de savoir où chercher un appui nécessaire à un accompagnement (droit au logement, à la santé, à l'éducation, etc.), voire d'identifier les jeunes les plus en difficultés pour leur proposer un accompagnement.

Messages forts sur l'accès aux droits :

Le droit régit le fonctionnement de notre société. Chacun est égal devant la loi, l'accès au droit et aux droits.

Les droits sont multiples. De nombreux dispositifs et structures existent pour accompagner les usagers dans l'obtention de leurs droits.

Les droits sont également générateurs de devoirs. Le SNU doit être un moment privilégié pour réfléchir à la défense de ses droits, et aux conséquences du non-respect de ceux-ci.

Les jeunes âgés de 15 à 17 ans sont déjà, et le seront encore plus à 18 ans, confrontés à des démarches administratives multiples pour faire valoir leurs droits et assumer leurs devoirs. Il s'agit de les connaître, de savoir les effectuer, mais également de savoir où trouver un accompagnement si nécessaire.

Autonomie et promotion de la santé

Si la plupart des jeunes de 15 à 17 ans sont en bonne santé, la prévalence des comportements à risque et des modes de vie inadaptés (consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants, manque d'exercice physique ou mauvaise alimentation, rapports sexuels non protégés), l'impact de l'environnement peuvent compromettre leur santé actuelle et future, tout comme celle des autres.

Toute exposition à un agent chimique, biologique ou physique, via l'environnement ou l'utilisation d'un objet du quotidien, peut avoir un impact sur notre santé. Les jeunes de 15 à 17 ans sont concernés par quelques sujets bien spécifiques comme l'utilisation abusive des téléphones portables, l'écoute de la musique amplifiée et l'impact du bruit sur la santé, l'exposition aux produits chimiques dans le cadre d'activités domestiques ou de la toilette, les allergies en lien avec le pollen et plus généralement les effets sur la santé de la qualité de l'air, de l'exposition aux UV notamment en période estivale.

Messages forts sur la promotion de la santé :

Le séjour de cohésion est l'occasion de sensibiliser les jeunes volontaires aux principaux déterminants de santé, à la santé environnementale et de promouvoir des comportements favorables à la santé.

La promotion de la santé vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables en matière de santé pour lui-même et pour autrui. Elle permet ainsi de le préparer à être un citoyen responsable.

Autonomie et accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel

Le séjour de cohésion est un temps concret d'apprentissage de l'autonomie, notamment pour certains jeunes qui pour la première fois partent seuls sans leur famille. La participation à la gestion de la vie quotidienne des maisonnées doit être favorisée afin de permettre aux jeunes de gagner en autonomie (exemples : ménage, lavage du linge, etc.). En outre, c'est une occasion intéressante pour mettre en application le principe du respect des droits.

Le SNU est un projet d'émancipation de la jeunesse qui, en complément de l'école, vise à accompagner les jeunes volontaires dans la construction de leur parcours personnel et professionnel. Les différentes phases du SNU y contribuent.

Lors du séjour de cohésion, les diverses activités permettront aux jeunes de vivre de nouvelles expériences souvent formatrices. Des bilans de compétences seront organisés. Les temps de partage et d'échange entre jeunes ou avec les adultes sont aussi essentiels à cette construction des jeunes. Les cadres devront être à l'écoute de tous les jeunes pour repérer, accompagner et orienter les plus en difficulté.

Modalités de mise en œuvre

Mobilité

Un module national « sur ma route » d'une durée de 2 heures est détaillé dans la partie consacrée aux modules nationaux.

Accès aux droits / accès au droit et connaissance des services publics

Une information sur l'ensemble des droits, déjà acquis ou qui seront acquis à la majorité, peut être nécessaire : droits découlant des grandes déclarations avec un focus sur les droits sociaux (dispositifs d'insertion tels que la Garantie jeunes, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, la prime d'activité, les droits à la sécurité sociale, les aides au logement, etc.).

Il ne s'agit pas d'apprendre pendant le SNU à effectuer toutes les démarches administratives permettant aux jeunes d'accéder aux droits auxquels ils peuvent prétendre. Il s'agit surtout de leur apprendre à mobiliser les ressources utiles (structures d'accompagnement et dispositifs) pour favoriser l'accès à leurs droits (en matière d'emploi, de logement, de mobilité, de santé, etc.) et de les rassurer face à toutes ces démarches administratives qui peuvent être anxiogènes pour de nombreux jeunes.

Le non-respect du droit est aussi réglementé : les tribunaux permettent de faire respecter la loi, et de réagir en cas de non-respect. Le fonctionnement judiciaire et ses conséquences méritent d'être mieux appréhendés par les jeunes volontaires.

Être autonome, c'est aussi savoir gérer ses finances personnelles. Une bonne maîtrise des connaissances de base en matière budgétaire et financière est un enjeu citoyen et un atout pour chacun.

L'échange et la mise en situation devront être privilégiés :

- Des rencontres et des échanges, au sein des centres ou au sein des lieux de l'administration ou de ses opérateurs, peuvent permettre de mieux comprendre le fonctionnement au quotidien d'un service public ;
- Une séquence d'information autour du thème « Citoyenneté sociale et accès aux droits » d'une heure peut être animée par les correspondants locaux du réseau Sécurité sociale ; la fiche de présentation sera transmise ultérieurement ;
- Des séances pourront être organisées avec la CPAM pour la délivrance de la carte vitale et l'ouverture du Dossier Médical Partagé ;
- Mobilisation des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) ;
- Des jeux, mises en situation peuvent être réalisés : fonctionnement d'un tribunal, mise en situation d'un procès, jeu de rôle « je cherche un logement », etc. ;
- Le pair-à-pair pourra utilement être utilisé, notamment sur les thèmes touchant directement les jeunes (droit à la santé, au logement, à l'éducation, etc.) ;

- Des outils nombreux existent sur la question de la connaissance de ses droits. Il est recommandé de s'appuyer sur les outils proposés par le Défenseur des droits pour aborder cette thématique (<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/outils>).

Il conviendra de veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondances dans les interventions des différents animateurs.

Promotion de la santé

La promotion de la santé sera abordée selon deux modalités :

- Comme un fil conducteur tout au long du séjour au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne (coucher /lever, entretien des locaux, toilette, repas, etc.). Un recueil de fiches (sommeil, activité physique, hygiène, impact de l'environnement sur la santé, etc.) sera proposé aux cadres leur permettant de diffuser des messages simples et d'informer les jeunes sur les ressources disponibles (numéro d'appel, site internet, brochures, encarts, etc.) ;
- Lors d'un module collectif confié à des professionnels de l'éducation en santé identifiés par les ARS. Ce module « Promotion de la santé » d'une durée de deux heures est décrit dans la partie consacrée aux modules nationaux.

Accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel

Le point d'étape sur les compétences et l'orientation est décrit dans la partie consacrée aux modules nationaux.

Une procédure relative au repérage et à l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle sera transmise aux chefs de projet et chefs de centre. Elle prévoit notamment d'associer les missions locales en amont, pendant et après le séjour.

Partenaires mobilisables

- Partenaires institutionnels :
 - Sur l'apprentissage des éléments nécessaires à la sécurité routière, la direction départementale des territoires de la préfecture ;
 - Sur l'accès aux droits et la connaissance des services publics : les services publics sont nombreux et permettent des liens évidents avec le SNU ;
 - Le Défenseur des droits qui dispose de délégués dans chaque département ;
 - Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF) ;
 - Les caisses d'allocations familiales (CAF) et caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).
 - Sur l'éducation financière et budgétaire : la banque de France (voir la fiche sur l'éducation financière et les contacts dans le tome 2)
 - Sur l'éducation à la consommation (durabilité, tri des déchets, recyclage, origine et qualité, prix au kilo...) ; Institut National de la Consommation
 - Sur l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle : les missions locales
- Collectivités locales ;
- Associations : de nombreuses associations œuvrent sur l'accès aux droits, l'autonomie des jeunes, la promotion de la santé (sur ce thème, les intervenants seront identifiés par l'ARS).
- Le réseau de l'information jeunesse pourra utilement être associé aux activités de cette thématique.

Citoyenneté et institutions nationales et européennes

Objectifs et finalités

Citoyenneté et institutions nationales :

- La Nation s'incarne en l'État : un territoire, une population, un pouvoir politique organisé. La Nation se forge par différents facteurs, faits notamment de souvenirs communs (cf. la fête nationale, l'hymne national) : elle prend forme en une communauté d'intérêts économiques, en un sentiment de parenté immatérielle et de références partagées : le salut au drapeau permet notamment d'inculquer ce « sentiment national ». La Nation dépasse aussi les individus vivants ; elle unit les générations passées et celles à venir.
- Être citoyenne ou citoyen français :
- La Nation s'incarne en une langue – le français, langue de la République -, un emblème national - le drapeau-, l'hymne national et la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. La langue française a forgé la France. La Constitution a, en son article 2, le reconnaît : « La langue de la République est le français ». L'unité et l'indivisibilité de l'État dont la souveraineté s'exprime à travers un mode d'expression unique, sont ainsi garanties par un principe d'unicité linguistique. Le français, langue officielle, permet et garantit l'accès égal de tous à l'Administration et à la Justice. La langue française, premier des liens sociaux, est au cœur du pacte républicain. Son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, favorise un égal accès à l'information et aux savoirs. Langue de la République en vertu de la Constitution, elle est un « élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ». La loi marque la volonté de maintenir le français comme élément de cohésion sociale et moyen de communication internationale, dans une France ouverte sur l'extérieur et partie prenante de la mondialisation. Elle vise à garantir aux Français « un droit à la langue française », en leur permettant de disposer dans leur vie quotidienne, au travail et pour l'accès au savoir et à la culture, d'informations en langue française. Cette dernière est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.
- La fonction première de l'usage du français par l'administration est de contribuer à la cohésion de la France autour d'une langue partagée : de l'héritage légué par l'histoire, il importe de forger un outil d'ouverture au monde, de favoriser l'intercompréhension entre les êtres, en promouvant l'usage de la langue française.
- Faire vivre les valeurs de la République : temps spécifiques sur l'égalité femmes/hommes, sur la lutte contre les discriminations, sur les dons de sang, de plaquettes et d'organes ;
- Participer à la vie démocratique ;
- Développer le sens du service et de la solidarité.

Messages forts et liens avec les grandes stratégies nationales :

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Les priorités de la grande cause sont de transmettre et diffuser une culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes sexistes, de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, de promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers, notamment dans l'orientation et tout au long de la vie.

L'égalité femme-homme rencontre les enjeux de la citoyenneté à travers les notions de consentement et de lutte contre les stéréotypes et les discriminations. La finalité éducative est de promouvoir l'esprit critique des jeunes (par exemple : lien entre sexismes et discrimination, inégalités et conséquences des actes violents) et l'affirmation de leurs choix. L'égalité femme-homme rencontre également les enjeux de la transition écologique et solidaire en encourageant les femmes à être actrices de la transition écologique.

Citoyenneté et institutions européennes

Présentation des priorités de la Présidence française de l'UE (PFUE) dans le domaine de la Jeunesse et de leurs articulations avec le SNU.

La Présidence française coïncide avec le début de l'année européenne de la jeunesse et à ce titre les deux exercices doivent être en synergie. Ils sont aussi complémentaires au sens où la PFUE est un exercice de négociation au niveau européen, alors que l'année européenne de la jeunesse doit aller au-delà des actions européennes, pour se décliner de manière concrète au niveau national, régional et local.

1. L'engagement des jeunes pour la protection de l'environnement

Le premier axe de travail sur la priorité en matière de jeunesse concerne l'engagement des jeunes pour la protection de l'environnement. Cet axe s'inscrit dans le cadre du Dialogue de l'UE en faveur de la Jeunesse qui est un instrument défini par la Stratégie européenne pour la jeunesse 2019-2027.

2. La mobilité des jeunes volontaires

À travers cette priorité, la Présidence française souhaite renforcer la mobilité des jeunes volontaires y compris des animateurs socioéducatifs, et valoriser les compétences acquises dans le cadre de la mobilité.

3. L'engagement des jeunes pour vivre la citoyenneté européenne

Lors de sa conférence de presse relative à la PFUE du 9 décembre 2021, le Président de la République a souhaité explorer « la mise en œuvre concrète et véritable » d'« un service civique européen de six mois ouvert à tous les jeunes de moins de 25 ans pour un échange universitaire ou d'apprentissage, un stage ou une action associative. »

Durant sa Présidence de l'UE, la France souhaite impulser une dynamique européenne afin de faciliter pour les jeunes des parcours d'engagement volontaire combinant dimension nationale et dimension européenne. Les jeunes pourraient ainsi débuter par une mission de service civique national [pour les pays qui disposent d'un tel dispositif ou sur le volet « dans le pays » du Corps Européen de Solidarité (CES)] ou un volontariat au service de l'intérêt général au niveau national, quelle que soit sa forme, puis prolonger par une mission d'intérêt général dans un autre État membre de l'Union européenne (qu'elle s'appuie ou non sur le CES). Débuter par un volontariat à l'échelle nationale peut être un bon moyen d'inciter les jeunes volontaires à poursuivre sur une mobilité transnationale en Europe.

4. La participation des jeunes au projet européen

Afin d'assurer une continuité avec le 8ème cycle du dialogue UE-Jeunesse du précédent trio de la Présidence de l'UE, qui portait sur la participation des jeunes, la France souhaite mener une réflexion sur la valorisation des nouvelles formes de participation et d'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels de l'UE et des États membres.

La France pourra profiter de la PFUE pour porter à l'échelle européenne durant ces six premiers mois de l'AEJ quelques sujets d'intérêt pour la jeunesse européenne :

- Le soutien à la mobilité des jeunes dans un autre pays de l'Union Européenne afin que cette mobilité soit la plus inclusive possible, et ce en lien avec les annonces du Président de la République française sur le « service civique européen » lors de sa conférence de presse relative à la PFUE du 9 décembre 2021 ;
- Le mentorat, sujet sur lequel le gouvernement travaille actuellement au niveau national, qui pourrait être porté à l'échelle européenne et pourrait s'avérer être une vraie valeur ajoutée pour accompagner, notamment, les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

En outre, le dispositif du SNU a vocation à s'intégrer dans les objectifs du président de la République relatifs à une plus grande appropriation du projet européen par les citoyens et à la mobilité des jeunes. Le Président a ainsi souhaité que d'ici 2024 la moitié d'une classe d'âge passe, avant ses 25 ans, au moins 6 mois dans un autre pays européen. La secrétaire d'État chargée des Affaires européennes a également appelé à une réflexion d'ensemble sur la manière d'améliorer la communication autour des enjeux européens.

Le SNU constitue également une occasion pour apporter une réponse concrète à ces nombreux appels visant à promouvoir une meilleure éducation sur l'Union européenne.

L'objectif du dispositif doit être de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne à travers trois volets complémentaires :

- **L'Europe au quotidien** : comment se matérialise l'Union européenne dans le quotidien des jeunes (possibilités données à la jeunesse, normes, institutions, etc.) ? L'objectif est de prendre conscience de la présence de l'Europe au quotidien, à différentes échelles, mais pas uniquement par des normes.
- **Les grands débats européens** : l'objectif est d'avoir une première approche des grands débats européens, de manière à pouvoir s'intéresser au débat public sur ces questions (le Brexit, l'élargissement de l'Union, la stratégie climatique, la défense du consommateur, etc.).

- **Le fonctionnement de l'Union** : comment se font les législations européennes, qui prend les décisions, comment les citoyens interviennent-ils dans le processus, etc. ? L'enjeu est de mieux comprendre l'Union européenne, ses institutions et leur fonctionnement.

Citoyenneté internationale

Pour répondre aux enjeux d'une jeunesse qui évolue dans un monde globalisé, la citoyenneté sera aussi replacée **de manière transversale** dans une perspective internationale, **en abordant les grands enjeux nationaux et européens au sein des enjeux mondiaux**.

Cette ouverture des jeunes Français et Françaises sur ce qui se passe au-delà de nos frontières leur permet **de mieux se situer** et de construire leur citoyenneté. De nombreux thèmes peuvent être liés aux enjeux de la citoyenneté internationale, être abordés dans une perspective plus globale, faisant le lien entre l'existant ici et là-bas : l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les inégalités et les discriminations, la préservation de la planète, **les migrations**, etc.

À travers la notion de **solidarité internationale**, il s'agit de permettre à la jeunesse de mieux appréhender le monde qui l'entoure et les opportunités qui découlent de ce contexte international marqué par les interdépendances entre les pays et sociétés. La cohésion nationale se construit aussi dans le rapport entretenu avec le reste du monde et dans l'expression de la solidarité face à des enjeux planétaires communs.

Messages forts sur la citoyenneté internationale :

Le vivre-ensemble se construit par une compréhension des enjeux et des inégalités de manière globale. La solidarité internationale véhicule des valeurs (égalité, justice sociale, engagement) transposables au quotidien.

En abordant les enjeux internationaux, l'intérêt pour les jeunes est de mieux comprendre le lien entre solidarité globale et locale pour ensuite élaborer des pistes sur le rôle qu'ils et elles peuvent jouer pour agir ici et là-bas et participer aux réponses à ces défis mondiaux.

Modalités de mise en œuvre

Les deux volets, national et européen, de cette thématique devront être abordés dans le cadre du séjour de cohésion. La dimension internationale sera abordée de manière transversale.

La découverte d'un nouveau territoire que permet le séjour de cohésion dans un département différent de celui de son département d'origine pourra avantageusement se faire, notamment sous l'angle des institutions et de la citoyenneté nationale et européenne.

Le séjour de cohésion sera également l'occasion, dans chaque centre, d'aborder des questions autour des grands sujets qui animent la société par la mise en œuvre d'une simulation du fonctionnement d'une assemblée législative et/ou collective tels que l'Assemblée Nationale, un conseil municipal, un conseil départemental ou régional, permettant la tenue de débats contradictoires.

L'objectif de cette simulation est de permettre aux jeunes d'appréhender de manière concrète le fonctionnement des institutions françaises par une approche ludique et interactive.

Pour y parvenir, un kit méthodologique et une fiche d'animation proposée par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) sont mis à votre disposition sur la plateforme de formation.

Les rites républicains qui ponctuent le séjour de cohésion doivent permettre le renforcement de la cohésion nationale et de l'identité européenne : les cérémonies de lever des couleurs seront l'occasion d'incarner et d'expliquer la portée des symboles républicains que sont le drapeau français et la Marseillaise. Une de ces cérémonies sera placée sous le signe de l'Europe (drapeau européen, hymne à la joie), idéalement le jour de la simulation de négociation européenne ou du rallye citoyen. Les cérémonies de clôture seront par ailleurs l'occasion pour les volontaires de rencontrer les représentants de l'État.

C'est dans le cadre de cette thématique de la citoyenneté que sera présentée **l'information générale sur le don de sang, plaquettes, moelle osseuse, gamètes et organes à fins de greffe**. Conformément à l'article L 114-3 du code du service national, les jeunes lors de la journée défense et citoyenneté reçoivent cette information qui devra donc leur être délivrée lors du séjour de cohésion. S'agissant du don d'organes, une information spécifique sera dispensée sur la législation en vigueur, sur le consentement présumé et sur la possibilité pour une personne d'inscrire son refus sur le registre national automatisé prévu à l'article L. 1232-1 du code de la santé publique. **Le séjour de cohésion offre l'opportunité de faire prendre conscience aux jeunes de toutes les formes de dons et d'actes de solidarité qu'ils peuvent réaliser dans leur vie de citoyen.**

Des supports d'information et de communication seront mis à disposition sur l'espace de formation. Les représentants des associations nationales pourront être contactés pour intervenir et témoigner lors de ces temps d'échange.

La charte des droits et devoirs du citoyen français, mentionnée à l'article 21-24 du Code civil, sera remise aux jeunes volontaires pendant la cérémonie de clôture.

Citoyenneté et institutions nationales

- Outils et supports
 - Exposition « 13-18 questions de justice » proposée par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
 - Apport de connaissances prenant appui sur des vidéos, des quizz, etc. ;
 - Mises en situation, jeux de rôles, études de cas ;
 - Visites de sites et rencontres : préfectures, tribunaux, etc. ;
 - Enquêtes de terrain ;
 - Mise en pratique de la démocratie dans la gestion du centre ;
 - Mise en place d'une journée d'action collective sur le thème de la citoyenneté (égalité femmes-hommes, fraternité, laïcité, etc.) ;
 - Échanges entre pairs (de jeunes à jeunes) en s'appuyant par exemple sur les élus lycéens ;
 - Valorisations d'exemples de parcours professionnels réussis, notamment en matière de mixité des métiers.
- Intervenants et partenaires
 - Partenaires institutionnels : les déléguées départementales aux droits des femmes ; les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et Familles

- (CIDFF) ; au sein des académies, les chargés de mission égalité et les délégués académiques à la vie lycéenne ;
- Collectivités locales ;
- Associations.

Citoyenneté et institutions européennes

Formats pédagogiques à privilégier :

- Format 1 : Simulation de négociation européenne (une demi-journée)

Cette séquence est au cœur de la démarche et devrait pouvoir être mise en place dans l'ensemble des départements sur une demi-journée.

L'objectif est une simulation de processus législatif, permettant d'appréhender de manière concrète le fonctionnement institutionnel de l'Union dans le cadre d'une approche ludique et interactive.

L'objectif de ce type de méthode, déjà expérimentée par de nombreux acteurs associatifs (cf. infra), est de permettre aux jeunes de s'approprier les objectifs et les contraintes des différents acteurs (institution, États membres, groupes d'intérêts) de manière beaucoup plus efficace que dans le cadre d'un apport de connaissance vertical.

Cette séquence, que la plupart des acteurs associatifs peuvent proposer¹, permet en effet d'illustrer le fonctionnement des institutions de manière simple, tout en mettant en jeu d'autres savoir-faire (prise de parole, écoute, stratégie de négociation ou d'alliance, etc.).

Cette séquence pourra être complétée en amont ou en aval, selon la démarche de l'intervenant, par un apport de connaissances sous forme concrète et pédagogique, permettant d'expliquer de façon simple, neutre, et vivante comment l'UE fonctionne.

L'enjeu en fin de séquence est de s'assurer que les jeunes ont un socle minimal de connaissances sur le fonctionnement institutionnel de l'Union.

Cette simulation permet également d'aborder d'autres thématiques du SNU (développement durable, égalité femme/homme, mobilité, etc.), qui sont également au cœur des débats européens actuels, en fonction de l'objet retenu de la négociation.

Elle pourra également inspirer les temps de démocratie interne en y déclinant les méthodes de négociation et de vote abordées et en revenant sur les enjeux européens et les différences entre États membres dans ce cadre.

- Format 2 : Enquête de terrain (le rallye « euro-citoyen »)

Cette séquence peut faire l'objet de deux modalités de mise en œuvre :

- Une demi-journée sur le thème de l'Europe ;
- Une journée entière avec un croisement avec d'autres thématiques : citoyenneté locale et nationale, développement durable, etc.

L'objectif doit être de permettre aux jeunes d'appréhender de manière concrète l'action de l'UE au quotidien.

Exemples :

- Les infrastructures financées par l'Union : routes, services (ex : mission locale), centres de recherche, etc. ;

¹ Voir propositions dans la banque d'outils (Tome 2).

- Les normes et les règles européennes (par exemple, normes de protection du consommateur par des déplacements dans les commerces) ;
- Les possibilités de mobilité des jeunes (ex : rencontre avec des jeunes en Erasmus – étudiants et apprentis, en Eurorail, au Corps européen de solidarité, etc.).

Cette séquence de mise en activité a l'avantage de pouvoir être croisée avec d'autres objectifs (course d'orientation, repérage sur une carte, visite d'une institution située à proximité) répondant ainsi à la logique de décloisonnement et de transversalité des contenus.

Plusieurs associations ont adressé des propositions permettant de répondre à ces différents objectifs.

Un certain nombre d'entre elles ont par ailleurs signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour participer aux réflexions sur la mise en place du SNU.

La **Fondation Robert Schuman** qui œuvre en faveur de la construction européenne, centre de recherche de référence, conduit des études sur l'Union européenne et ses politiques, en promeut le contenu, et le réseau des **Maisons de l'Europe** sont susceptibles d'être les interlocuteurs privilégiés du SNU dans la perspective de l'atteinte des objectifs définis.

La liste fournie dans la banque d'outils est toutefois donnée à titre illustratif, et n'a pas vocation à présenter l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir au niveau local.

Citoyenneté internationale

- Outils et supports :
 - Ressources pédagogiques de l'AFD / Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
 - Podcast « [Alors ils l'ont fait !](#) » : podcast dans lequel les jeunes témoignent de leur engagement ; utile pour lancer un échange et inspirer.
 - Programme « [Réinventer le monde](#) » : support pour faire découvrir aux jeunes des réalités d'autres pays et les amener à se questionner sur les grands enjeux mondiaux
 - Guide pratique « [Agir pour un monde en commun](#) » à destination des jeunes.
 - Quiz « [Mieux comprendre les ODD](#) »
 - Outils pédagogiques de la plateforme « [Comprendre pour agir](#) »
 - Ressources de Ritimo, Réseau d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable ([Ritimothèque](#))
- Intervenants et partenaires :
 - Associations d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) en lien avec les [Réseaux régionaux multi-acteurs \(RRMA\)](#)
 - Volontaires internationaux en mission en France, ou anciens volontaires internationaux mobilisés par [France Volontaires](#) et ses membres, par le biais de témoignages et de partage d'expérience.
- Dispositifs :
 - Vidéo 10 ans du Service civique :
<https://www.youtube.com/watch?v=IwCiGUdC4hc>
 - Comment partir en chantiers ? - <https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differentes-volontariats/les-chantiers/>
 - Les bonnes questions à se poser avant de s'engager à l'international :
<https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-questions-a-se-poser/>

Faire vivre les valeurs de la République : l'égalité filles-garçons et femmes-hommes, et la prévention des violences

Objectifs et finalités

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur essentielle de notre démocratie et est garantie par l'article 1^{er} de notre Constitution.

La jeunesse est à la fois le premier public et le meilleur vecteur de sa promotion et de sa mise en œuvre.

La politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en France se concentre sur plusieurs thématiques :

- La lutte contre **violences sexistes et sexuelles**,
- **L'égalité professionnelle et la mixité des métiers**,
- La diffusion de la **culture de l'égalité** dès le plus jeune âge,
- L'accès aux droits et l'éducation à la **vie affective et sexuelle**.
- La promotion de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers passe notamment par la lutte contre les **stéréotypes de genre**, qui impactent **l'orientation scolaire et professionnelle** des jeunes tout au long de leur vie.
-

Modalités de mise en œuvre

Orientations générales

Les modules de sensibilisation représentent une opportunité de transmettre les valeurs de l'égalité et de présenter un certain nombre de professions et de services publics aux jeunes.

Les **intervenants** que vous choisirez représenteront ces institutions, et serviront de modèles pour ces jeunes.

Il est donc essentiel qu'une représentation équilibrée d'hommes et de femmes soit choisie aux différents postes hiérarchiques encadrants et pour intervenir lors des séjours de cohésion, en particulier lorsqu'il s'agit de métiers dits « masculins » ou de métiers dits « féminins ».

Par ailleurs, les jeunes auront la possibilité de choisir une **mission d'intérêt général** dans un établissement public ou une structure associative par la suite.

Les encadrants peuvent orienter les jeunes dans le choix de structures ou d'organisation dans laquelle s'engager, **et il est essentiel de veiller à ce qu'une part équilibrée de filles et de garçons soit orientée dans les différents types de métiers ou de services** (gendarmerie, sapeurs-pompiers, armées, EPHAD, hôpitaux, services de soins aux personnes ou d'éducation, associations, etc.).

Par exemple, on peut remarquer la surreprésentation des filles dans leur engagement auprès de structures de santé, d'éducation, d'aide aux personnes âgées ou d'associations – alors que l'on sait le manque crucial d'hommes dans ces métiers.

Il est également possible pour des jeunes d'effectuer une mission directement auprès d'associations œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui permet aux jeunes d'être au cœur de l'action associative sur ce sujet.

Messages forts en lien avec les orientations nationales :

Des faits de violences sexuelles ont déjà pu être révélés par des jeunes lors de leur séjour à leurs encadrants.

La diffusion de la culture de l'égalité est un des moyens les plus efficaces de lutter contre les violences sexuelles et intrafamiliales, et le SNU représente une opportunité immense de sensibiliser les jeunes à ces sujets et de réduire leur incidence en agissant en amont.

Dans ce cadre, il est à rappeler qu'une mesure du Grenelle des violences conjugales concerne la création d'un module sur la prévention des violences au sein du couple dans le cadre du SNU.

La sensibilisation relative à l'égalité entre les filles et les garçons des plus jeunes constitue le moyen le plus efficace de former la future génération au respect des autres et de libérer la parole des jeunes qui ont été victimes de violences

Exemples d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés (cf. parcours transversaux et banque d'outils).

Une activité de sensibilisation peut utilement être organisée en lien avec le tissu associatif local, ces structures ayant l'expertise technique et le langage adapté pour parler aux jeunes des sujets liés à l'égalité, la sexualité et la mixité des métiers.

Les directrices et directeurs régionaux des droits des femmes et de l'égalité et les déléguées et délégués départementaux des droits des femmes et de l'égalité se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'organisation de cette activité de sensibilisation, et pour vous mettre en relation avec ces associations.

Intervenants et partenaires

Voici quelques exemples d'associations compétentes que vous pouvez solliciter:

Sur l'égalité femmes-hommes ou l'éducation à la vie affective et sexuelle:

- [Le Planning Familial](#)
- [Les Centres d'information des droits des femmes et des familles \(CIDFF\)](#)
- [Les Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle \(EVARS\)](#)

Sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle :

- [Elles Bougent](#)
- [Moi dans 10 ans](#)
- [La Mêlée](#)
- [Becomtech](#)

Culture

Objectifs et finalités

Arts, Culture et Patrimoine

Le séjour de cohésion doit permettre aux jeunes volontaires de découvrir le paysage artistique, culturel et patrimonial du département dans lequel ils seront accueillis durant la phase 1 du SNU. Cette découverte doit s'appuyer sur :

- La visite des lieux patrimoniaux (musées, monuments, archives, sites et chantiers archéologiques, etc.), la valorisation du patrimoine scientifique et technique et l'initiation à l'architecture ;
- La découverte et la valorisation des cultures liées aux territoires et aux sites (campagne, mer, montagne...)
- Le partenariat avec les équipements culturels ;
- La rencontre avec les artistes et les œuvres, le spectacle vivant, la littérature, etc. ;
- Les activités de pratiques artistiques ;
- Les offres culturelles et artistiques adaptées aux jeunes.

Messages forts et liens avec les grandes stratégies nationales :

L'accès à la culture est facilité. De nombreux dispositifs, notamment la gratuité, existent pour que les jeunes découvrent le patrimoine culturel et artistique autour de chez eux. Le « Pass culture » est l'un des outils d'accès à la culture pour tous les jeunes entre 15 et 18 ans.

La culture n'est pas réservée à une élite, elle doit être accessible à tous : elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle contribue à l'émancipation de la personne et du citoyen que le jeune volontaire aspire à devenir.

Éducation aux médias et à l'information

Le séjour de cohésion doit également permettre de réfléchir aux bons usages des nouveaux outils de communication et de l'accès à l'information :

- L'accès à l'information doit être partagé et réfléchi, de la surabondance de l'information aux difficultés d'accès liées à la fracture numérique ;
- Les fausses informations (infox en français, fakenews en anglais) sont aujourd'hui nombreuses, un décryptage de l'information reçue est nécessaire ;
- Le droit d'auteur doit être protégé : le piratage, parfois exploité par certains jeunes, empêche une rémunération juste des auteurs.

Messages forts :

Les outils numériques modifient en profondeur notre accès à l'information. Ceux-ci doivent être utilisés de façon légale et juste. Un regard critique doit guider l'emploi de ces nouveaux modes de communication.

Modalités de mise en œuvre

Orientations générales

Le traitement de la thématique Culture doit s'appuyer sur les deux axes que sont :

- La découverte des arts, de la culture et du patrimoine via les équipements et l'offre culturelle et artistique locaux ;
- La réflexion à mener sur le champ de l'éducation aux médias et à l'information.

Leur traitement transversal doit être envisagé en prenant en compte l'ensemble des temps du séjour de cohésion : les activités collectives, les rituels et créneaux de démocratie interne, les temps libres, etc.

Exemples d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés (cf. parcours transversaux et banque d'outils).

Plusieurs modalités de mise en œuvre pourront être déployées :

- La découverte des lieux culturels artistiques et patrimoniaux du territoire qui peut s'effectuer par l'intermédiaire d'activités spécifiques ou de visites accompagnées ;
- La pratique artistique des jeunes pourra être encouragée, notamment sous l'angle de la cohésion : un accompagnement à cette pratique pourra être effectué, en invitant des structures ou des artistes partenaires permettant la découverte d'une ou plusieurs formes de pratiques artistiques et culturelles (chant, danse, musique, dessin, etc.). Une découverte de pair-à-pair (un volontaire présente aux autres volontaires de sa maisonnée ou de sa compagnie ses talents artistiques) peut également être organisée pour favoriser l'échange entre volontaires ;
- Les dates du séjour de cohésion peuvent coïncider avec un ou plusieurs évènements culturels nationaux ou locaux : tout en veillant à la sécurité des volontaires, l'équipe projet pourra envisager la participation des volontaires du SNU à ces évènements ou l'élaboration d'activités spécifiques en écho au sein du centre SNU ;
- Quand le site s'y prête, des activités de découverte et de pratique des particularités physiques et chimiques de l'eau (poussée d'Archimède, dissolution, incompressibilité, évaporation, congélation, etc.). Les centres de sciences - centres de culture scientifique technique et industrielle - et tous les partenaires de culture scientifique et technique présents dans le département disposent de services éducatifs et sont susceptibles de proposer aux jeunes volontaires des actions qui s'inscrivent dans la perspective de l'atteinte des objectifs énoncés plus haut ;
- La réflexion sur l'utilisation des outils numériques et les nouvelles technologies de l'information pourra s'appuyer sur différents outils, adaptés à cette tranche d'âge et utilisant une pédagogie active, elle sera mise en perspective avec les séquences consacrées à la cyber-hygiène des journées défense et mémoire et sécurité intérieure.

Intervenants et partenaires

- Partenaires institutionnels :
 - La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est le principal interlocuteur, au sein des territoires : elle permet de connaître les équipements et les lieux culturels et la vie artistique et culturelle de son territoire ;
 - Les collectivités locales sont les gestionnaires de la grande majorité des établissements culturels ;
- Les associations peuvent être sollicitées de plusieurs manières :

- Les associations culturelles (promotion d'une forme d'art, de culture) sont foisonnantes et permettent de s'engager dans la pratique artistique ou culturelle choisie ;
- Les associations d'accompagnement à l'accès à la culture ; à l'instar de la Fédération française des amis de musée, qui ont pour mission de s'ouvrir aux plus jeunes pour favoriser la transmission ou encore les réseaux de lecture publique ;
- Le réseau de l'information jeunesse dispose de nombreux outils notamment sur les questions d'éducation aux médias et à l'information (www.unij.fr) ;
- Les centres de sciences - centres de culture scientifique technique et industrielle - et tous les partenaires de culture scientifique et technique présents dans le département (notamment les Maisons de la science) sont susceptibles de proposer des actions adaptées ;
- Les associations, notamment celles agréées Jeunesse et éducation populaire, ont également déployé de nombreux outils pour aborder les questions liées à la culture y compris la culture scientifique et à l'accès à l'information.

Découverte de l'engagement

Objectifs et finalités

Présenter les différentes formes d'engagement au service de l'intérêt général dans toute leur diversité en valorisant l'expérience de jeunes d'ores et déjà engagés. Chaque jeune doit pouvoir trouver une forme d'engagement qui lui parle, dans laquelle il se sentira utile :

- L'engagement au sein d'une association ;
- L'engagement au sein des structures publiques ;
- L'engagement au service de la défense et de la sécurité.

Faire vivre à chacun une expérience concrète en matière d'engagement en s'appuyant notamment sur l'expérience de la vie en collectivité.

Messages forts et liens avec les grandes stratégies nationales :

Chaque citoyen, quels que soient son âge, son expérience, son lieu de vie, peut s'engager. L'engagement en faveur de l'intérêt général est divers et permet à chacun d'apporter une contribution, à hauteur de ses envies et ses appétences, à la construction d'une société inclusive et citoyenne.

Modalités de mise en œuvre

Orientations générales

Il convient, dans l'ensemble des activités proposées tout au long du séjour de cohésion, de favoriser l'échange avec tous les acteurs qui s'engagent en faveur de l'intérêt général, **en France ou à l'international**

Les interventions de bénévoles, volontaires en Service Civique ou dans le cadre de dispositifs européens, engagés sous dispositifs de l'État, **en France et à l'international**, **en Service Civique, chantiers et JSI/VVVSI**, ou dans le cadre de dispositifs européens de sapeurs-pompiers, réservistes, société nationale de secours en mer, etc. comme les échanges formels ou informels avec les volontaires doivent être encouragés.

Il est par ailleurs important que chaque jeune puisse vivre une expérience concrète en matière d'engagement durant son séjour. Ces expériences peuvent prendre différentes formes :

- Projet filé tout au long du séjour ;
- Participation des volontaires à une journée de mobilisation.

Il sera utile de réunir l'ensemble des partenaires impliqués dans le séjour de cohésion pour identifier toutes les actions d'engagement auxquelles les jeunes pourraient participer lors de cette phase 1, mais aussi dans le cadre de la MIG. Les partenariats créés pour la mise en œuvre du séjour doivent se poursuivre pour permettre le déploiement des MIG et des missions en phase 3. Le copil doit permettre de mobiliser toutes les institutions susceptibles de proposer des missions sur les neuf thématiques et de les présenter lors du séjour.

Le témoignage de jeunes ayant réalisé une MIG, un service civique ou toute autre mission d'engagement devra être privilégié.

Présentation des différents dispositifs d'engagement

-Les dispositifs gérés par l'Agence du Service Civique : Service Civique, volet Jeunesse du programme **Erasmus+**, Corps européen de solidarité.

Le Service Civique, dispositif majeur d'engagement des jeunes en France, occupe une place centrale dans les deuxième² et troisième³ phases du SNU. La présentation du Service Civique aux volontaires SNU durant leur séjour de cohésion se traduit par l'explication des grands principes et des modalités d'accès au dispositif et doit être assortie de témoignages et de mises en situation permettant une compréhension concrète de l'expérience de Service Civique.

Par ailleurs, le volet Jeunesse du programme Erasmus+ (activités d'échanges de jeunes et dialogue pour la jeunesse), ainsi que l'engagement dans le Corps Européen de Solidarité, également piloté par l'Agence du Service Civique, doivent s'inscrire dans cette présentation de la politique globale de l'engagement de la jeunesse.

Les modalités de présentation pourront varier en fonction des différents sites. Des outils seront mis à disposition par l'Agence du Service Civique (vidéo de présentation, dépliant explicatif, etc.). La mobilisation des intervenants (volontaires du Service Civique ou de dispositifs européens, membres et/ou tuteurs au sein des organismes d'accueil, référents locaux des dispositifs, etc.) sera coordonnée par le biais des référents locaux en DRAJES ou SDJES.

- **La réserve civique** : Je veux aider.com

- **Les dispositifs d'engagement au sein d'une association à l'international** : Jeunesse et solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances et solidarité internationale (VVV-SI), service civique à l'international.

Faisant écho à l'objectif de développer la culture de l'engagement, il est nécessaire de présenter aux jeunes toutes les opportunités d'engagement dans leur diversité, notamment à l'international. En effet, la pratique démontre qu'un jeune n'a jamais autant conscience de son identité que lorsqu'il évolue à l'étranger.

La présentation de ces deux modalités d'engagement à l'international (collectif, en groupe : JSI-VVVSI ; ou individuel : service civique à l'international) a pour objectif de montrer aux jeunes que la mobilité à l'international est accessible à tous, en favorisant notamment l'inclusion de jeunes généralement plus éloignés de ces opportunités d'engagement.

Par ailleurs, la présentation du JSI-VVVSI pourra faire le lien avec la deuxième phase du SNU (mission d'intérêt général), durant laquelle les jeunes pourront construire leur projet de JSI-VVVSI accompagnés par une association locale. Cette opportunité pourra être présentée dans le cadre des forums de l'engagement.

– L'engagement bénévole au sein d'une association

Les volontaires sont sensibilisés à l'engagement bénévole dans le cadre des différentes activités du séjour qui leur permettent de découvrir de manière concrète le périmètre d'action d'associations locales.

– L'engagement au service de la défense et de la sécurité

La présentation des différentes possibilités d'engagement au service de la défense et de la sécurité se fait dans le cadre de la Journée Défense et Mémoire et de la Journée Sécurité

² En tant que modalité de réalisation de la mission d'intérêt général (MIG).

³ En tant que composante majeure de cette phase volontaire d'engagement de longue durée.

intérieure. Elle peut par ailleurs être complétée par des échanges entre les volontaires et des militaires, policiers, gendarmes ou sapeurs-pompiers, professionnels ou réservistes.

– Politique de mentorat en faveur des jeunes

Le mentorat, dans le présent cadre, doit être entendu comme une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien basée sur l'apprentissage mutuel. Son objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent en fonction des besoins spécifiques. Le binôme mentor-mentoré agit au sein d'une structure professionnelle encadrante (formation, suivi, évaluation...). Le mentorat est un des piliers d'une société de l'engagement : le mentor ne peut être rétribué : il/elle agit bénévolement ou dans le cadre d'un engagement d'intérêt général.

Concrètement, la politique publique du mentorat comporte aujourd'hui plusieurs volets, qui sont les suivants :

- Un label d'État : la DJEPVA est chargée du pilotage de ce dossier. Le label visera à assurer de la qualité des programmes de mentorat proposés aux jeunes et de la solidité des structures les proposant. Les travaux relatifs à ce label n'ont toutefois pas encore abouti. Les structures candidates à ce label devront remplir un dossier de candidature qui fera l'objet d'une décision d'un jury de labellisation.
- Un appel à projets : celui-ci, co-porté par la DJEPVA et le Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises, est doté de 16 millions d'euros et vise à permettre le développement des structures dont l'activité porte sur le mentorat ou ayant le souhait de proposer des programmes de mentorat. Les premiers projets devraient débuter à l'été.
- Une plateforme/application « 1 jeune 1 mentor » : cette plateforme gouvernementale aura pour vocation de proposer aux structures et jeunes intéressés une participation à des programmes de mentorat.
- Le Collectif Mentorat est un partenaire associatif incontournable de cette politique publique. Il s'agit d'une association qui regroupe diverses associations dont l'activité est consacrée au mentorat.

- Les Articulations avec les Cordées de la réussite

Il existe par ailleurs le dispositif des Cordées de la réussite, qui a été fusionné avec le dispositif parcours d'excellence. Ce dispositif, porté par la DGESCO, avec des référents en académie, vise à créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème jusqu'en terminale et dans le supérieur, grâce à des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur. Ces Cordées reposent sur un pilotage partagé entre une « tête de cordée » et des établissements de l'enseignement secondaires, dits « encordés ».

Le dispositif est déployé prioritairement dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire et il est étendu aux zones rurales ou isolées.

La DJEPVA est depuis peu membre du comité de pilotage de ces Cordées. Cette instance permettra notamment de pouvoir faire le lien entre la politique publique du mentorat pour les jeunes et celle des Cordées.

Pré-positionnement des volontaires pour la phase de mission d'intérêt général

Le séjour de cohésion doit permettre aux volontaires de se projeter vers les deux phases suivantes du SNU et notamment vers la mission d'intérêt général qu'ils auront à effectuer dans un délai d'un an après la fin du séjour.

L'équipe encadrante du centre SNU, et en particulier les tuteurs de maisonnée, devront accompagner les volontaires dans cette démarche de projection vers la phase 2. Le référent phase 2 du SDJES pourra intervenir en appui pour rappeler les fonctionnalités de la plateforme qui va suivre le jeune tout au long de son parcours (de l'inscription jusqu'à la phase 3) et l'inviter notamment à faire part de ses préférences pour l'une ou l'autre des 9 thématiques de MIG : http://paulette.studio/SNU/espace/preferences_missions.html

Ce formulaire de pré-positionnement en ligne permettra aux équipes SNU du département de résidence d'affecter les jeunes sur des missions correspondant le plus possible à leurs intérêts. Le référent phase 2 pourra répondre aux questions sur la procédure d'affectation en MIG et les conditions de déroulement de la mission.

Des outils de communication (vidéo de témoignages de jeunes en MIG, plaquette de présentation du dispositif, site internet) sont déjà disponibles sur Osmose et pourront être complétés au second trimestre 2021.

Exemple d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés (cf. parcours transversal engagement et banque d'outils).

Un forum de l'engagement ou des espaces d'échanges mis en place sur des temps spécifiques pourront être organisés.

L'espace de participation mis en place chaque soir peut être un moment, au sein des maisonnées, pour favoriser les échanges : rencontre avec des personnalités engagées, témoignages de jeunes volontaires des cohortes 2019 et 2020 ayant réalisé leur MIG, de jeunes en service civique, débat sur l'engagement et l'intérêt général entre jeunes, etc.

La mise en pratique de l'engagement peut être effectuée au cours de la phase 1 :

- Par la réalisation d'une action collective (maraude, opération de respect de l'environnement, accompagnement d'usagers d'établissements médico-sociaux...) ;
- Une action d'engagement pourra être couplée avec une opération déjà prévue sur une autre thématique (ramassage de déchets pendant une opération sportive de cohésion...) ;
- Des visites de structures accompagnant les jeunes engagés peuvent en outre être proposées : maison des associations, casernes de sapeurs-pompiers, etc.

Partenaires mobilisables

- Partenaires institutionnels : l'ensemble des structures publiques disposant de dispositifs permettant de s'engager⁴ ;
- Associations : lieux d'engagement, les associations qui œuvrent dans les domaines relevant des thématiques du séjour de cohésion devront être associées à cette thématique.

⁴ À titre d'exemple, environ 11 000 structures publiques et privées sont agréées afin de recevoir des volontaires du Service Civique. Les coordinateurs régionaux et les chefs de projet départementaux SNU pourront s'appuyer sur les référents régionaux ou départementaux du Service Civique pour identifier les organismes agréés sur leur territoire.

Défense, sécurité et résilience nationales

Objectifs et finalités

DEFENSE

- Connaître la défense et les armées
 - L'état du monde.
 - Pourquoi une défense ?
 - Les métiers de la défense.
- Mémoire, monde combattant et engagement.
 - Mémoire et engagement pour la France.
 - Pourquoi et comment commémorer ?

Messages forts :

« **Nous vivons dans un monde instable** » : il est nécessaire de protéger les Français et les valeurs défendues par la France contre des risques et des menaces sans cesse changeants ;

« **Une réponse adaptée : notre appareil de défense** » : assurer les cinq fonctions stratégiques nécessite un engagement (opérationnel) permanent de la défense ;

« **Vous avez un rôle à jouer : l'engagement** »: dans les réserves comme dans l'active, le recrutement est un enjeu institutionnel majeur de la JDC actuelle et du futur SNU.

SECURITE

- Percevoir, comprendre, anticiper les risques :
 - Le respect des règles de prudence.
 - Les comportements à adopter.
 - Que faire en cas d'accident ?
 - En particulier, comprendre les risques de la route.
 - Comment réagir en tant que victime et en tant que témoin ? Porter secours.
- Prévenir les comportements à risque :
 - Comprendre le monde du cyber et se protéger du harcèlement.
 - Mesurer le danger des addictions pour s'en préserver.
 - Connaître les acteurs et les institutions de la sécurité et le sens de leur action.
- Découvrir les métiers de la sécurité, les capacités d'enquête et d'investigation.
 - Concourir à l'action des forces de l'ordre comme témoin ou comme acteur citoyen.
 - Appréhender le sens du service et de la solidarité.

Messages forts :

Expliquer comment faire preuve de prudence et adopter un comportement adapté par rapport aux risques notamment routiers. Apprendre à réagir de manière appropriée à l'évènement, comme victime ou comme témoin.

Faire connaître les acteurs de la sécurité, garants des libertés. Valoriser les possibilités de carrière et de participation aux réserves et volontariat.

Présenter les 5 fonctions stratégiques : connaître et anticiper - prévenir - dissuader - protéger – intervenir.

Modalités de mise en œuvre

La réalisation des deux phases obligatoires du SNU (séjour de cohésion et mission d'intérêt général) permettra aux jeunes volontaires d'obtenir un certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté, inscrite dans le code du service national et qui a pour objet de « conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse ».

Deux modules obligatoires d'une journée chacun, encadrés notamment par des militaires, des policiers, des gendarmes et des acteurs de la sécurité civile, devront donc être mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- **Module Défense et mémoire** (détailé dans la partie consacrée aux modules nationaux).
- **Module Sécurité intérieure** (détailé dans la partie consacrée aux modules nationaux).

Ces deux modules obligatoires pourront être complétés par des activités permettant le développement de la résilience nationale notamment proposées par les acteurs associatifs de la sécurité civile.

Intervenants et partenaires

- Militaires
- Acteurs de la mémoire et du monde combattant
- Gendarmes
- Policiers
- Acteurs de la sécurité civile et routière.

Développement durable et transition écologique et solidaire

Préambule : le développement durable, une thématique transversale



<https://www.agenda-2030.fr/>

L'Agenda 2030 est un programme universel de développement durable adopté par les États membres de l'ONU en 2015 qui porte l'ambition de transformer le monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités, en assurant la transition écologique et solidaire à l'horizon 2030. Il s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) interdépendants.

La France contribue à la réalisation des ODD à travers une feuille de route et un plan d'action portés par tous les acteurs de la société jusqu'aux habitants.

Le projet d'émancipation de la jeunesse porté par le SNU s'inscrit dans le cadre de cet Agenda. L'atteinte des ODD repose sur une responsabilité partagée : la mobilisation de tous les acteurs est une condition nécessaire à leur réalisation, chacun ayant un rôle à jouer. Le séjour de cohésion est un levier privilégié pour soutenir la prise de conscience et démontrer le rôle de chacun, notamment des jeunes, pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

L'Agenda 2030 est entendu ici comme une grille de lecture de toute action, et avant tout des politiques publiques portées par les ministères. Dans le cadre du séjour de cohésion, il s'agit de concevoir et de mener des séquences en prenant en compte les interrelations entre les thématiques abordées et les différents moments de vie des participants au regard des objectifs de développement durable : sélection du centre d'hébergement, alimentation, déplacement, utilisation des ressources (eau, électricité), mode de consommation, etc.

Objectifs et finalités

La transition écologique et solidaire nécessite une transformation vers un nouveau modèle environnemental, économique et social. Il s'agit de renouveler les façons de vivre ensemble, de travailler, de produire, de consommer pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Le séjour de cohésion doit permettre aux jeunes volontaires de :
se mettre au contact de la nature à travers l'environnement proche du site d'accueil,
comprendre les enjeux de développement durable, leurs interdépendances et leur prise en compte dans la vie quotidienne,
expérimenter de nouvelles pratiques (alimentation, transport, prévention/gestion des déchets, économie d'eau et d'énergie, installations favorables à la biodiversité, hygiène, etc.)

Il s'agit, au travers des séquences abordées pendant le séjour de cohésion, de susciter l'envie et de favoriser la prise de conscience de la nécessaire transformation de la société, de donner du sens à l'engagement des jeunes, à la fois individuel et collectif, pour une société plus durable et juste.

Modalités de mise en œuvre

Orientations générales

La mise en œuvre du séjour de cohésion et l'organisation des séquences liées aux différentes thématiques s'appuient sur :

Un ancrage territorial : découvrir l'environnement proche et valoriser la richesse du patrimoine naturel local ; expérimenter un territoire sous différents angles – mettre en valeur ses enjeux environnementaux et sociaux prioritaires, relire les actions et les projets à partir de la grille de lecture de l'Agenda 2030 pour identifier les évolutions à mettre en place au bénéfice de la transition écologique et solidaire ;

La vie en collectivité : appliquer au quotidien une pédagogie active et des modes de faire individuels et collectifs qui participent à la fois à la préservation de l'environnement et à une démarche de solidarité en favorisant l'apprentissage par les pairs, et l'échange d'idées – maîtrise des ressources (énergie, eau, papier...), tri et recyclage des déchets, lutte contre le gaspillage, entraide... ;

Des temps de démocratie interne pour mettre en place une démarche collective à l'échelle de chaque maisonnée et valoriser les démarches d'engagement pendant la cérémonie de clôture.

Un partenariat avec des structures locales : l'intervention d'experts de l'éducation à l'environnement et au développement durable, possiblement associés à des experts métier, permet d'informer des enjeux, d'animer les débats, de susciter la recherche de solutions et d'accompagner le passage à l'action - associations de protection de l'environnement, marchés de producteurs... (voir liste indicative de partenaires dans les documents annexes).

Les enjeux de développement durable, au sens de la transition écologique et solidaire, renvoient à des politiques publiques portées par le ministère de la transition écologique. Elles correspondent aux neuf thématiques suivantes, qui ont vocation à être traitées de manière transversale :

Qualité de l'eau	Qualité de l'air
Biodiversité	Risques naturels et technologiques
Énergie et changement climatique	Santé-Environnement
Économie circulaire	Alimentation
Mobilités	

Les organisateurs sont invités à s'appuyer sur les ressources suivantes :

Tome 2 : orientations pour positionner le développement durable comme « fil rouge » transversal du séjour de cohésion

Tome 2 : exemples d'activités transversales sur le développement durable

Plateforme OSMOSE : fiches thématiques incluant

- des ressources pour une meilleure appropriation des enjeux propres à chaque thématique, un appui à l'animation pédagogique et à la mise en œuvre de l'exemplarité des centres
- des exemples de formats d'activité
- des partenaires mobilisables pour l'aide à la conception des séquences et l'animation auprès des jeunes

La cartographie des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui peuvent être mobilisés : <https://webconf.numerique.gouv.fr/EJK1OY23UF>

Exemples d'activités à proposer conformément aux objectifs énoncés (cf. parcours transversaux et banque d'outils).

Présentation des activités transversales « développement durable » - cf. documents annexes (activités développement durable, tome 2 ; parcours développement durable, tome 2 ; fiches thématiques OSMOSE)

Suggestion pour aborder le développement durable tout au long du séjour : au plus tôt dans le séjour, il est essentiel de réservé un temps d'expression pour identifier les connaissances, les représentations et les attentes des jeunes pour définir avec eux ce qu'ils/elles souhaiteraient mettre en place durant le séjour. Cette approche doit favoriser la compréhension, l'appropriation, la motivation à s'engager et la participation des jeunes.

En interpelant les participant.es sur leur vision du monde de demain, cette séquence introductory permet de faire prendre conscience aux jeunes de leur place dans l'environnement et de leur rôle dans l'atteinte des objectifs de développement durable.

Les jeunes seront impliqués à partir du moment où ils peuvent agir.

Intervenants et partenaires

Pour la conception et l'animation des séquences liées au développement durable, le recours à des partenaires experts des thématiques représente une plus-value indispensable. Les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en particulier peuvent être mobilisés. Les points de contact sont précisés dans chaque fiche thématique. Une cartographie des acteurs de l'EEDD est également disponible :
<https://webconf.numerique.gouv.fr/EJK1OY23UF>

Partenaires institutionnels, collectivités locales, associations (cf. répertoire des partenaires joint).

La Fondation de la Mer, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale (DGESCO, inspection générale), a élaboré un kit pédagogique adapté qui pourra être déployé sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du SNU, par les membres appartenant au réseau de la fondation (réservistes de la Marine nationale, enseignants et bénévoles notamment). Les Nations unies ont ainsi proclamé la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030). La mer est au cœur des enjeux du XXIe siècle. Elle recèle ce qui fonde l'avenir : « donnée nouvelle », elle est désormais vue comme un espace apte à transformer la société.

Le SNU doit contribuer à la diffusion d'une culture maritime : prise de conscience des richesses du milieu marin, de ses multiples fonctions utiles à l'avenir de l'humanité (régulateur du climat, ressources alimentaires, loisirs, liberté de naviguer, voie de transport, etc), mais aussi de sa fragilité ; il doit aussi permettre d'éclairer les débats concernant les nouveaux usages, les problématiques environnementales. La mer est, sans doute au-delà de la croissance bleue, un nouveau mode de vie qui s'offre aux Français et tout particulièrement aux volontaires du SNU : ouvrant de nouvelles perspectives, le séjour pourrait permettre la présentation des filières des formations et des métiers offerts aux jeunes.

Une attention particulière devra être portée à l'équilibre homme/femme parmi les intervenants – Cf. ODD 5.

Les modules nationaux

Module national d'éducation à la sécurité routière « sur ma route »

Objectifs et finalités

Le module national d'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans la thématique Autonomie et mobilité.

Objectifs : information sur les modalités de l'apprentissage de la conduite et sensibilisation à la perception des risques routiers.

- Intégration du module dans le parcours SNU (liens avec les phases 2 et 3) : utilisation des compétences acquises. (Exemple : lors de la phase 3 le volontaire peut faire de la sensibilisation au risque routier avec les Intervenants Départementaux à la Sécurité Routière (IDSR) de son département ou dans des associations.)

Modalités de mise en œuvre

Le module national est d'une durée totale de deux heures séquencées comme suit :

- Installation des volontaires : 3 minutes ;
- Présentation de l'intervenant : 2 minutes ;
- « Présentation de la sécurité routière » et « présentation des contreparties » accordées aux volontaires : 15 minutes ;
- Module « Sur ma route » portant sur la thématique de « sensibilisation aux risques » : 1 heure 30 minutes ;
- Conclusion : 10 minutes

1.Animation du module

1.1 Intervenants

Le module peut être animé par des encadrants du SNU qui auront bénéficié d'une formation préalable. Un référent issu des personnes œuvrant habituellement dans le champ d'activité de la sécurité routière sera présent dans chaque centre.

Pour l'identification de celui-ci, l'interlocuteur des chefs de centre est le coordinateur départemental de sécurité routière placé, selon les départements, à la préfecture ou à la DDT(M).

Pour la formation des animateurs, cet interlocuteur est l'animateur régional de sécurité routière.

1.2 Mallette pédagogique

La mallette pédagogique fournie par la DSR est obligatoirement utilisée pour l'animation du module, afin d'assurer l'homogénéisation des pratiques et des contenus dispensés sur l'ensemble du territoire.

2. Objectifs et modalités de déroulement des ateliers

2.1 Atelier 1. « Présentation de la sécurité routière » et « présentation des contreparties accordées aux volontaires »

– Objectifs :

Informier les jeunes volontaires et échanger avec eux sur ce qu'est la sécurité routière.

Informier les jeunes volontaires et échanger avec eux sur les contreparties qui leur sont accordées par la Délégation à la Sécurité Routière :

- Conditions et modalités de l'accès gratuit (pris en charge par l'État) à une plateforme d'apprentissage du code de la route en e-learning.
- Conditions et modalités de l'accès à une première présentation gratuite (prise en charge par l'État) à l'épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire.

Un flyer à l'attention des volontaires portant notamment sur les modalités d'inscription au permis de conduire, la connaissance des différents modes d'apprentissage de la conduite et l'aide au financement de l'apprentissage de la conduite mise en place par l'État : le dispositif du « permis à un euro par jour » sera mis à disposition lors de la délivrance du module

– Modalités d'animation

Mise en œuvre d'une animation dynamique, favorisant l'interactivité. Pour animer cet atelier, les animateurs utilisent la mallette pédagogique de la DSR composée :

- D'une présentation multimédia, support au déroulé du module ;
- Des fiches pédagogiques.

2.2 Atelier 2. Module « Sur ma route » : sensibilisation aux risques

Ce module permet, par la réflexion individuelle et l'échange entre jeunes, d'aborder les comportements à risques (route et hors route) et leurs déterminants.

L'animateur aborde avec le groupe les besoins des jeunes, la gestion de leurs émotions, l'écart entre leurs besoins et la préservation de leur sécurité et de celle des autres.

Objectifs :

- Parler autrement de la sécurité routière ;
- Travailler sur les facteurs influençant la perception du risque routier : comprendre ses besoins, ses émotions, ses prises de décision.
- Prendre la parole, savoir écouter l'autre pour envisager les différents points de vue.

– Modalités d’animation

Les animateurs mettent en œuvre une animation dynamique, favorisant l’interactivité. Pour animer cet atelier, ils utilisent la mallette pédagogique de la DSR composée :

- D’un document support pour les volontaires
- D’une présentation multimédia, support au déroulé de la séquence ;
- De fiches pédagogiques ;
- Des affiches « *D’ACCORD/PAS D’ACCORD* » ;
- Des phrases type débat.

La séquence est organisée en trois temps :

- « Mes besoins » : 30 minutes
- « Un débat » : 30 minutes
- « Mes émotions » : 30 minutes

Ce module permet à chaque jeune de dresser un bilan de sa propre perception et de son propre positionnement face aux différents risques liés à la mobilité.

À la suite de chaque animation du module, un questionnaire d’évaluation est renseigné par l’animateur.

Ce module permet, par la réflexion individuelle et l’échange entre jeunes, d’aborder les comportements à risques (route et hors route) et leurs déterminants.

3. Conditions pour dispenser le module sur site

Afin de mettre en œuvre une exploitation pédagogique pertinente du module, il est préconisé de disposer a minima et sur l’ensemble des sites dédiés, des conditions organisationnelles et matérielles suivantes :

- Des groupes mixtes comprenant au maximum de 24 à 28 participants.
- Une salle équipée de tables et de chaises proposant un espace suffisant pour permettre au groupe scindé, le cas échéant, en sous-groupes ainsi qu’aux intervenants d’y évoluer aisément.
- Un Paper-board avec feutres.
- Pour l’animateur, un poste de travail (table/bureau), du matériel informatique et du matériel de projection vidéo avec écran.
- La présence, lors de l’animation du module, des tuteurs de maisonnées intervenant en soutien aux activités mises en place par l’enseignant de la conduite et de la sécurité routière
- Les éléments nécessaires à l’animation auront été préalablement remis aux animateurs qui en disposeront le jour du module (clé USB).

4. Appui de la délégation à la sécurité routière (DSR)

Récupération des questionnaires d’évaluation : l’ensemble des questionnaires est transmis par l’animateur à son formateur. Ce dernier adresse ces données à la DSR sur la boîte mail dédiée suivante : formation-snu-dsr@interieur.gouv.fr.

Module national « promotion de la santé »

Objectifs et finalités

- Thématique(s) concernée(s) : Autonomie
- Objectifs
- Sensibiliser les jeunes aux déterminants de santé les plus significatifs pour eux: addictions (tabac, alcool, drogues), alimentation/nutrition, santé sexuelle, santé environnement.
- Contribuer au développement des compétences psychosociales : compétences sociales (communication verbale et non verbale, empathie, négociation, coopération, etc.), compétences cognitives (prise de décision, pensée critique, autoévaluation, etc.), compétences émotionnelles (gestion de la colère, du stress, des émotions en général, confiance et estime de soi, etc.).
- Permettre au jeune d'aborder sa santé selon une approche positive, collective et active.
- Utiliser des outils pédagogiques validés et/ou des techniques d'animation utilisables de manière souple afin de permettre aux jeunes d'expérimenter les situations où ils mobiliseront des compétences relationnelles et psychosociales.

Intégration du module dans le parcours SNU (liens avec les phases 2 et 3) : Le développement des compétences psychosociales, en particulier celles liées à la capacité à coopérer, la solidarité et l'attention à l'autre, seront utiles au jeune volontaire pour les phases d'engagement (mission d'intérêt général et engagement volontaire).

Modalités de mise en œuvre

Alerte : La plupart des programmes et outils validés existant actuellement (notamment ceux qui sont centrés sur le développement des compétences psychosociales) apparaissent difficiles à mettre en œuvre dans le cadre du SNU, par manque de temps notamment (la plupart de ces interventions s'étalant sur plusieurs journées). En outre, **les présentations liées à la prévention des comportements à risque (alcool, tabac, santé sexuelle, etc.) doivent obligatoirement pour être efficaces être réalisées par des professionnels formés à la prévention en santé publique** (auprès d'un public jeune si possible).

Deux scénarii sont proposés selon les ressources locales mobilisables en liaison avec l'ARS:

- **Scénario 1 : Animation par un professionnel formé à la prévention et à l'éducation à la santé :** 1 atelier de prévention en santé abordant les principaux déterminants de la santé (entre 30 et 60 minutes) + 1 atelier permettant de développer les compétences psychosociales (60 minutes) ;
- **Scénario 2 : Animation par un professionnel non formé à la santé :** 1 atelier ludique permettant de développer les compétences psychosociales de type jeu de la tour de Froebel (60 minutes).

Atelier / séquence n°1 : atelier « Découvrir les déterminants de santé et prendre conscience de la complexité des comportements de santé » (entre 30 et 60 minutes) -uniquement scénario 1

- Cet atelier est seulement réalisé dans le scénario 1 (présence d'un professionnel de l'éducation à la santé).
- Public visé (nombre souhaitable de jeunes par groupes) : entre 10 et 20 volontaires.
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : intervenant formé en santé publique/ méthodes de pédagogies actives fondées sur la participation des jeunes.
- Besoins logistiques : à définir avec l'intervenant (préparation des contenus, animation, impression des documents pédagogiques).

Atelier / séquence n°2 : atelier « Expérimenter une activité liée à la communication et à la coopération (argumenter, décider, anticiper, etc.) » (60 minutes) Scenario 1 et 2

- Public visé (nombre de jeunes par groupes) : entre 10 et 20.
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : si pas d'intervenant professionnel, privilégier le jeu « Tour de Froebel » car tout intervenant peut organiser ce jeu.
- Besoins logistiques : jeu et animation.

Contacts locaux

La délégation ARS identifiera l'organisme en capacité d'animer le module.

Module autodéfense

Objectifs et finalités

Ce module s'inscrit dans la mise en œuvre de la thématique « Activités physiques, sportives et de cohésion ». Il entre en résonance avec les thématiques « Défense, sécurité, résilience nationales », « Citoyenneté et institutions nationales et européennes » ainsi que « Autonomie et connaissance des services publics et accès aux droits ».

Ce module devra être abordé obligatoirement pour l'ensemble des volontaires garçons et filles.

Le module d'autodéfense doit être abordé comme une sensibilisation des volontaires à la légitime défense. Les enseignements doivent être envisagés comme une réponse à une attaque dont les volontaires seraient les victimes ou dont ils seraient les témoins. En aucun cas le module d'autodéfense ne devra être appréhendé comme l'apprentissage de techniques de combat visant à engager un affrontement sans être menacé. La proportionnalité de la réponse apportée devra par ailleurs être au cœur des apprentissages. Ce module devra donc s'orienter vers la connaissance et la maîtrise de principes et techniques qui permettent de **se soustraire à un affrontement, mais aussi le cas échéant de répondre efficacement à une attaque**.

L'autodéfense est une pratique multidisciplinaire mêlant une maîtrise mentale, physique, technique et tactique afin de préserver son intégrité physique ou celle d'autrui par une conduite responsable motivée par le respect de la légitime défense.

Modalités de mise en œuvre

L'enseignement de l'autodéfense devra être inscrit dans le **cadre légal de la légitime défense** qui sera explicité. Ses contours et finalités devront être exposés aux jeunes volontaires.

Il sera primordial d'évoquer, dans le cadre de ce module, l'importance de **la notion d'entraide, de cohésion et de citoyenneté**. L'autodéfense doit permettre de se défendre soi-même en cas d'agression, mais aussi de porter secours à autrui en mesurant les risques de son intervention. Les enseignements de ce module doivent œuvrer à une société plus solidaire.

S'il ne constitue pas l'enseignement d'une discipline sportive en particulier ce module peut s'inspirer de pratiques d'arts martiaux et de sports de défense.

Ce module d'autodéfense doit être fondé sur la pratique d'activités physiques et **des mises en situation**.

Il sera nécessaire d'avoir une approche opérationnelle et pragmatique des activités proposées pour viser la mobilisation et l'implication des volontaires.

L'utilisation de l'environnement direct et la connaissance des modalités d'évitement de l'affrontement devront être au cœur de l'apprentissage proposé.

Les notions de savoir tomber, savoir se relever, savoir se protéger pourront constituer des temps forts du module d'autodéfense. Les enseignements de techniques de défense simples et facilement mises en œuvre seront aussi à privilégier.

Ce module devra par ailleurs aborder les questions touchant à la gestion du stress.

La mise en place de ce module pourra se faire durant un temps dédié unique ou de manière perlée tout au long de la phase de cohésion. Il s'agit de permettre **une sensibilisation à l'autodéfense réutilisable par les jeunes volontaires**.

Intervenants et partenaires

Il sera pertinent de solliciter les **associations affiliées à des fédérations sportives** œuvrant dans le champ des sports de défense, d'arts martiaux et assimilés (judo, boxe, karaté, etc.). Les diplômes des éducateurs seront un gage de la pertinence de leur enseignement. Ceci permettra d'assurer a priori une qualité de la prestation proposée et un encadrement qualifié.

Module « Point d'étape compétences-orientation-découverte des métiers »

Objectifs et finalités

Thématique concernée : Autonomie

Objectifs : contribuer à l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel.

Intégration du module dans le parcours SNU (liens avec les phases 2 et 3) : pour compléter ce qu'il aura découvert avec ce module lors du séjour de cohésion, le jeune pourra affiner de façon plus opérationnelle son projet socioprofessionnel en réalisant sa MIG puis une mission d'engagement à plus long terme dans le cadre de la phase 3.

Le module **Point d'étape compétences et orientation** pourra être prolongé d'une séquence **Découverte des métiers**.

1. MODULE NATIONAL POINT D'ETAPE COMPETENCES ET ORIENTATION

Ce module s'articule autour du bilan Diagoriente d'une durée de 2h30 pouvant être dissociés dans l'emploi du temps.

1.1 Le bilan de compétences transversales DIAGORIENTE

Il a pour finalité :

- La valorisation des compétences transversales des jeunes ;
- L'identification de leurs intérêts professionnels dans une logique de sensibilisation à l'orientation professionnelle.

Il répond aux difficultés que les jeunes éprouvent parfois à définir ce qu'ils sont en capacité de faire et les compétences acquises dans des contextes informels (activités de loisirs, vie quotidienne, sports, stages, etc.).

Dans le cadre de ce bilan, l'outil mobilisé, DIAGORIENTE, est une application web.

Diagoriente est une jeune poussée (start-up) d'État financée par le plan d'investissement dans les compétences, et développant un service en ligne visant à élargir l'horizon professionnel des jeunes.

À l'appui d'un jeu vidéo inspiré de Cooking Fever© l'application permet de comprendre comment s'analysent des expériences à l'aune d'un référentiel de compétences transversales, d'établir sa carte de compétence et d'orienter la réflexion sur des pistes de choix professionnels et de missions d'intérêt général, notamment dans le cadre de la phase 2 du SNU (Mission d'intérêt général).

La démarche DIAGORIENTE s'inscrit dans une complémentarité avec le travail d'accompagnement mené par les professionnels de l'insertion et plus largement de l'éducation et l'engagement. Raison pour laquelle des professionnels du réseau des missions locales mettront en perspective la séquence en objectivant le lien entre compétences transversales, projet professionnel et insertion professionnelle.

Modalités de mise en œuvre du bilan **DIAGORIENTE** :

Description synthétique

La séquence se déroule sur une durée de 2h30, en intérieur, idéalement en fin de séjour de cohésion afin d'en optimiser l'usage et le contenu, et se découpe en trois temps.

Temps 1 : Application **DIAGORIENTE, mise en situation accompagnée (45 minutes)**

Étape 1 : mise en situation vidéo dans un établissement de restauration



Le volontaire est amené à réaliser diverses activités lui permettant d'identifier et de graduer des compétences transversales

Étape 2 : le volontaire est invité à analyser ses propres compétences dans le cadre de ses activités (loisirs, vie quotidienne, sports, stages, etc.). Ce premier bilan de compétences personnelles/professionnelles permet la délivrance d'une carte de compétences transversales.

Étape 3 : le volontaire oriente sa réflexion sur ses intérêts professionnels sur la base d'animations représentant des familles d'intérêts professionnels. Du CAP au BAC + 9, 260 métiers sont proposés favorisant l'élargissement de l'horizon professionnel. Ces pistes métiers sont proposées sur la base des centres d'intérêt du jeune et de ses motivations.

Étape 4 : le jeune sélectionne les éléments qu'il souhaite privilégier pour générer des pistes métiers (mettre en avant telle famille d'intérêts et/ou telle expérience, etc.) et met en favoris les pistes-métiers qu'il a envie d'explorer.

Temps 2 : Mise en perspective par les conseillers de mission locale (45 minutes)

La mise en perspective s'articule autour des retours des jeunes sur la mise en activité **DIAGORIENTE** : comment les compétences transversales peuvent-elles être exploitées ? Quels sont les acteurs ressources identifiés par les jeunes pour les accompagner dans leur projet de formation ou d'activité professionnelle ?

L'échange se poursuit avec la projection de films courts (8mn) permettant de favoriser l'interactivité.

- **Projection d'un film « Rôle des missions locales et des politiques publiques de jeunesse ».** Lieu d'accueil de proximité, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement qui aide le jeune à construire un projet de vie ou un projet professionnel.
- **Projection du film « Les missions locales vous accompagnent vers l'emploi ».** Découvrir des métiers et des secteurs d'activité, repérer des offres d'emploi, valoriser sa candidature, préparer son entretien, bénéficier du parrainage d'un professionnel, se repérer dans les différents contrats de travail ...
- **Projection du film « Une formation pour y arriver ».** Filières possibles, formations, droits à la formation, partenaires pour construire le projet de formation, aides pour financer un projet de formation ...
- **Projection du film « Des solutions pour ma vie quotidienne ».** Logement, Santé, Mobilité, Justice, Engagement ...

Temps 3 : Échange en groupe restreint avec les jeunes souhaitant obtenir un premier niveau de conseil, faire part de leurs préoccupations et difficultés, obtenir l'adresse de la mission locale proche de leur domicile et être mis en relation.

À l'issue de cet échange, les jeunes le souhaitant seront mis en relation avec la mission locale de leur territoire de résidence.

- Atelier / séquence n°1

Public visé (nombre souhaitable de jeunes par atelier) : 30 à 50 jeunes participants

Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : les encadrants du SNU et les conseillers des missions locales - Mise en situation accompagnée (introduction de la séance, transition entre les différentes phases de l'application et introduction de la mission locale) par les encadrants du SNU.

Préalable pour les encadrants : nécessité d'être familiarisé avec la navigation sur site (adresse de site web, adresse IP) afin de pouvoir aider le jeune en demande d'appui.

Besoins logistiques : salle équipée de postes connectés à l'Internet, d'un vidéo projecteur et d'un écran de projection.

- Atelier / séquence n°2

Public visé (nombre souhaitable de jeunes par atelier) : 30 à 50 jeunes participants

Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : les professionnels des missions locales interviennent et alternent phases d'échanges et supports vidéo afin de nourrir l'échange et favoriser l'interactivité

Besoins logistiques : salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un poste informatique connecté à l'Internet et d'un écran de projection

- Atelier / séquence n°3

Public visé (nombre de jeunes par groupes) : groupe restreint à 10 jeunes participants

Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : entretiens individuels et collectifs pour proposer la solution la plus adaptée à la situation du jeune en difficulté.

Besoins logistiques : salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un poste informatique connecté à l'Internet et d'un écran de projection.

Contacts locaux

- DIAGORIENTE Contact : Pascal CHAUMETTE - Directeur d'Id6 et Start Up
DIAGORIENTE pascal.chaumette@beta.gouv.fr
- Réseau des Missions Locales :
UNML (Union Nationale du Réseau des Missions Locales)<https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/> Contact national: Claire Fabre : cfabre@unml.info
URML : Unions Régionales des Missions Locales
Coordonnées des URML : [cliquer ici](#)

1.2 Le bilan Compétences numériques PIX

Ce bilan de compétences n'est pas à mettre en œuvre lors du séjour de cohésion de 2022.

2. SEQUENCE DECOUVERTE DES METIERS

La séquence Découverte des métiers, en résonnance avec le module national Point d'étape compétences et orientation (DIAGORIENTE) a pour objectif de faire découvrir aux jeunes un secteur professionnel afin de confronter leurs représentations sur un métier, une filière avec les réalités professionnelles, et d'être informés des secteurs qui recrutent. L'approche pédagogique retenue se veut ludique et favorise l'interaction avec les professionnels.

Plusieurs options peuvent être déployées dans le cadre de cette séquence et les activités proposées peuvent l'être dans et hors les murs du centre du séjour de cohésion :

- La visite d'entreprise ou de CFA**

Visite et débriefing sous la forme d'un rapport d'étonnement des jeunes

Durée proposée : 4h (à adapter selon le temps de transport)

Une trame des questions suggérées et des thèmes à approfondir seront mis à disposition des superviseurs de la séquence

- L’Agora des métiers**

Agora regroupant entreprises, centres de formation et pôles d'activités (mises en situation des jeunes ludiques : jeux, Escape Game...) au sein du centre de séjour de cohésion

Durée proposée: 4h

- L'interview des professionnels couplée à des activités de mise en situation (Escape Game, simulateurs de réalité virtuelle)**

Échanges avec des professionnels d'entreprises et/ou de jeunes professionnels

Durée proposée : 2h30

Une trame des questions suggérées et des thèmes à approfondir seront mis à disposition des superviseurs de la séquence

- Les secteurs du Transport/logistique, de la Santé et de l'Industrie** proposent différents types d'activités dans le cadre du séjour de cohésion 2021. Le contenu sera précisé dans le cadre de « Fiche activité Découverte des métiers » avec pour chaque fiche un interlocuteur régional dédié en appui-conseil pour le déploiement de ces activités.

Les intervenants et les contacts locaux

Cette séquence a été travaillée avec la DGEFP et les représentants des secteurs professionnels concernés. Un référent local sera désigné pour accompagner le chef de centre dans la mise en œuvre de cette séquence.

Journée Défense et Mémoire

Objectifs et finalités

- Thématique(s) concernée(s) : Défense, sécurité et résilience nationales.
- Une Journée Défense et Mémoire nationale (JDM), qui s'articule autour de :
 - 3 modules défense, résilience et mémoire, et présentée de façon identique dans tous les départements ;
 - la réalisation du test de détection des difficultés de lecture (transmission à l'Éducation nationale à fin d'orientation des jeunes en difficulté) ;
 - une enquête de satisfaction à chaud de la JDM en fin de journée pour un quart de la cohorte.
- Intégration du module dans le parcours SNU (liens avec les phases 2 et 3) : faire connaître aux jeunes le monde de la défense et les armées, leur présenter les métiers et susciter leur intérêt pour y faire une mission d'intérêt général défense ou mémorielle (phase 2) et éventuellement s'engager (phase 3).

Modalités de mise en œuvre de la Journée défense et mémoire nationale (JDM)

- Les personnels, d'armées et de la DSNJ, engagés devront être renforcés par des encadrants SNU (cadres de compagnie ou tuteurs) à raison d'un cadre pour dix jeunes pour le bon déroulement de la JDM. Ces cadres auront pour rôle d'être des relais des intervenants du ministère des armées pour la bonne adaptation des consignes et de s'assurer en permanence de la sécurité physique et morales des volontaires.
- Il est recommandé de veiller à assurer la mixité des groupes et sous-groupes lors de chaque module et séquence en mélangeant les maisonnées (filles/garçons).
- Les besoins exprimés dans la présente fiche sont à prendre en charge par le centre SNU hormis le jeu de plateau *Décision défense* et le diaporama *Explique-moi une cérémonie*.

Description synthétique du module Défense

- Durée totale : 3h05
- Liste des séquences / ateliers : Jeu décision défense, quizz, présentation des métiers, atelier cyber.
- Objectif : faire connaître la défense et les armées.

Séquence n°1 « Jeu *Décision défense* » (1h20) :

- Public visé (nombre souhaitable de jeunes par groupes) : 25 jeunes répartis en 2 sous-groupes de 10 à 13 jeunes maximum accompagnés de leurs tuteurs de maisonnées (discipline et sécurité).
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : 2 animateurs militaires ou un animateur militaire et un bénévole, pédagogie active.
- Film introductif + reformulation des notions clés, en particulier les fonctions stratégiques. Nous vivons dans un monde instable (conflits, menaces et risques). La France apporte des réponses adaptées et proportionnées. La stratégie de défense et de sécurité nationale est aujourd'hui définie autour de cinq fonctions stratégiques : les rôles que les jeunes vont jouer.

- Scénario de départ du jeu avec les risques et menaces à disposer sur le planisphère, les cartes menaces et moyens ordonnées. L'animateur invite ensuite les jeunes à se mettre dans la peau des décideurs pour prendre les décisions adéquates afin de contrer les menaces qui se présentent. Il accompagne la prise en main du jeu de plateau collaboratif, distribue les cartes rôles, distille les règles et lance le jeu en 30 à 40' puis aide l'équipe si besoin à élaborer sa stratégie de défense en éclairant sa prise de décision.
- À la fin du jeu, rappel des messages clés.
- Besoins logistiques : 1 grande salle, 2 grandes tables (120 cm x 80 cm) pour y disposer les 2 jeux de plateau Décision défense avec une dizaine de chaises autour de chaque table, 1 ordinateur (compatible Powerpoint 2016) et vidéo projecteur avec sortie audio pour permettre de visualiser les vidéos qui illustrent les cartes moyens et le film d'introduction.

Séquence n°2 « quizz » (15') :

- Public visé (nombre de jeunes par groupe) : 25 jeunes accompagnés de leurs tuteurs de maisonnées (discipline et sécurité).
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : 1 animateur militaire.
- Pédagogie active : les jeunes sont invités à se lever et se déplacent dans la salle. Pour chaque question, les jeunes doivent prendre position devant la lettre qui correspond à la réponse qu'ils estiment juste. Ensuite, cela se poursuit avec un éclairage sur les différentes réponses sans stigmatiser les mauvaises réponses et cela donne lieu à un dialogue.
- Les questions posées visent à diffuser les messages fondamentaux pour s'assurer que les jeunes comprennent l'organisation de la défense au niveau stratégique et les armées. In fine les messages clés sont récapitulés.
- Besoins logistiques : les lettres (A, B, C, D) ont été placées aux quatre coins de la salle du Jeu Décision défense pour limiter les déplacements.

Séquence n°3 « métiers » (1h) :

- Public visé (nombre de jeunes par groupes) : 25 jeunes accompagnés de leurs tuteurs de maisonnées (discipline et sécurité).
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : 1 animateur militaire.
- Pédagogie active qui invite les jeunes à s'exprimer :
 - Préjugés sur les armées ;
 - Film et discussion en revenant sur les préjugés ;
 - Étude des parcours : métier, armée, niveau d'étude, etc.
 - Métiers au ministère des armées pour un temps ou une vie ;
 - Opportunités pour effectuer sa phase 2 au ministère des armées : MIG défense ;
 - Suivi du témoignage de l'animateur militaire.
- Besoins logistiques : 1 salle, 1 grande table, 25 tables, 25 chaises, 1 ordinateur (compatible Powerpoint 97-2003 et Powerpoint 2016) et vidéo projecteur avec sortie audio, 1 tableau type chevalet de conférence, des post-its et des feutres de couleurs.

Séquence n°4 cyber (30') :

- Public visé (nombre de jeunes par groupes) : 25 jeunes accompagnés de leurs tuteurs de maisonnées (discipline et sécurité).
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : 1 animateur militaire, pédagogie dynamique.
- Atelier en 3 temps :

- Diffusion en introduction d'une vidéo de You tubeur (tuto risques cyber du SIG) sur les bonnes pratiques de sécurité numérique.
- Ensuite constitution de 4 groupes de travail, qui répondent à 4 questions différentes.
- Restitution collective sur les thèmes avec l'animateur qui valide, corrige et donne des compléments d'information.
 - G1 : les attaquants ne s'intéressent qu'à l'argent, vrai ou faux ?
 - G2 : Infox (Fake news) : de quoi parle-t-on et faut-il s'en méfier ?
 - G3 : Mon activité sur Internet n'intéresse que moi, vrai ou faux ?
 - G4 : Assurer sa sécurité numérique : un jeu d'enfants ?
- Diffusion d'une vidéo sur les opérations militaires dans le cyberspace (COM CYBER)
Le cyberspace recèle des menaces pour chacun dans la vie de tous les jours, mais c'est aussi un nouveau champ de bataille pour les armées. Des occasions pour ceux qui souhaitent devenir des cyber combattants.
- Besoins logistiques : cet atelier cyber aurait lieu dans la salle de la présentation des métiers pour limiter les déplacements (même configuration).

Module résilience

- Durée totale : 1h30 (approximativement 2 x 45')
- Liste des séquences / ateliers : 2 ateliers réflexe défense.
- Objectif : maîtrise des actes réflexes pour que le jeune soit plus autonome et puisse participer à une mission collective.
- Pour ce module, des cadres SNU seront également mobilisés. Ils auront été formés en amont du séjour de cohésion (FEXA et résilience) pour être en mesure de conduire les ateliers réflexe défense lors de la JDM. Ils seront sollicités pour animer le module résilience (2 séquences de 45') en tenant compte de la configuration des espaces extérieurs, des conditions météorologiques et de l'effectif du centre.
- En cas de conditions météorologiques défavorables, prévoir une solution de repli(type préau) avec prise électrique.
-

Atelier réflexe défense n° 1 : Alerter et protéger :

- Public visé (nombre de jeunes par groupes) : 25 jeunes.
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : cadres du centre SNU (anciens militaires par exemple), pédagogie active.
- Exposé sommaire suivi d'une mise en situation du jeune avec des exercices pratiques pour qu'il soit en mesure de se protéger et d'alerter un tiers principalement en milieu inconnu. À la fin de la séance, rappel des points clés et débriefing.
- Rendre compte : apprendre à utiliser le morse, signaux de détresse « SOS » en situation d'urgence, découvrir l'alphabet radio international, le format d'un compte-rendu (je suis, je vois, je fais, je demande). Restitution : épeler son nom ou prénom en alphabet OTAN, connaître les signaux d'alerte à destination des aéronefs (besoin d'aide : yes/no).
- Se camoufler et se protéger face aux risques et menaces.
- Besoins logistiques : privilégier les exercices pratiques en extérieur ; si les conditions météo sont dégradées, prévoir une salle équipée d'un ordinateur (compatible Powerpoint 97-2003) et d'un vidéo projecteur. Disposer d'un sifflet, de photocopies de l'alphabet radio international, lampe torche, fiches d'exercices.

Atelier réflexe défense n° 2 : se déplacer en zone difficile :

- Public visé (nombre souhaitable de jeunes par groupes) : 25 jeunes.
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : 1 cadre du centre SNU (ancien militaire par exemple), pédagogie active.
- Exposé sommaire suivi d'une mise en situation du jeune avec des exercices pratiques pour s'assurer qu'il sait utiliser la boussole et lire une carte afin qu'il puisse se situer et de se déplacer avec des repères faciles d'emploi en milieu inconnu.
- Se situer, s'orienter, évaluer une distance : faire découvrir les principes de base de la topographie pour savoir se repérer, quel que soit le lieu. Apprendre à étalonner son double-pas.
- Utiliser une carte ou un croquis d'itinéraire : orientation de la carte et identification de repères ou éléments caractéristiques, échelle, estimation sommaire de distance.
- Besoins logistiques : privilégier les exercices pratiques en extérieur ; si les conditions météo sont dégradées, prévoir une salle équipée d'un ordinateur (compatible Powerpoint 97-2003) et d'un vidéo projecteur. Disposer de boussoles, cartes (topographie des lieux ou plan d'évacuation du centre ou carte IGN), téléphone portable, éventuellement des plots, hectomètre, fiches d'exercices.

Module mémoire

- Durée totale : 60'
- Public visé (nombre de jeunes par groupes) : 25 jeunes répartis en deux sous-groupes de 12 à 13 jeunes accompagnés de leurs tuteurs de maisonnées (discipline et sécurité).
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : 2 intervenants civils (CSNJ), pédagogie active.
- Objectif : montrer aux jeunes que les enjeux mémoriels ont une résonnance aujourd'hui.
- Film « la mémoire au présent, se souvenir et s'engager » suivi d'échanges sur l'engagement mémoriel ;
- 2 Jeux de plateau « Explique- moi une cérémonie » ;
- Présentation des missions d'intérêt général mémorielles (phase 2).
- Besoins logistiques : 1 salle, 2 grandes tables, chaises disposées en forme de U, ordinateur et vidéo projecteur avec sortie audio, jeu de plateau « explique-moi une cérémonie ».

Test de détection des difficultés de lecture (30') + fiche de liaison (15') + évaluation à chaud de la JDM en fin de journée pour au moins un quart de la cohorte (15').

- Durée totale : 45 à 60' (en intégrant l'évaluation de la JDM à chaud)
- Public : 50 jeunes
- Intervenant : 1 intervenant civil (CSNJ)
- Besoins logistiques : salle contiguë de celle où se déroule le module mémoire équipée de chaises et tables, ordinateur et vidéo projecteur avec sortie audio.
- Prévoir 2 salles d'une capacité de 50 places pour un centre de 200 jeunes, 3 salles pour un centre de plus de 200 jeunes.

Contacts des chefs de centre SNU

- Le chef de centre du service national et de la jeunesse en métropole ; le directeur de CSNJ outre-mer.

Synthèse des besoins infra et matériels à mettre à la disposition des animateurs et intervenants du ministère des armées pour réaliser la JDM (adaptés en fonction de la taille du centre SNU) :

Capacité d'accueil du centre de cohésion SNU			
	< ou = 100 jeunes	< ou = 200 jeunes	< ou = 300 jeunes
Module Défense	<p>3 SALLES (30 places) équipées chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 30 chaises et de tables, - d'un ordinateur, - et d'un vidéoprojecteur avec sortie audio <p>1 salle avec 2 grandes tables pour JDD/quizz 1 salle métiers/cyber avec 30 tables individuelles 1 salle avec 2 grandes tables pour mémoire</p> <p>1 jeu de lettres (A ,B ,C, D) 1 tableau type paper board Des post-its Des feutres de couleurs</p>	<p>6 SALLES (30 places) équipées chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 30 chaises et de tables, - d'un ordinateur, - et d'un vidéoprojecteur avec sortie audio <p>2 salles, chacune 2 grandes tables pour JDD/quizz 2 salles métiers/cyber, chacune avec 30 tables individuelles 2 salles, chacune 2 grandes tables pour mémoire</p> <p>2 jeux de lettres (A ,B ,C, D) 2 tableaux type paper board Des post-its Des feutres de couleurs</p>	<p>9 SALLES (30 places) équipées chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 30 chaises et de tables, - d'un ordinateur, - et d'un vidéoprojecteur avec sortie audio <p>3 salles, chacune 2 grandes tables pour JDD/quizz 3 salles métiers/cyber, chacune avec 30 tables individuelles 3 salles, chacune 2 grandes tables pour mémoire</p> <p>3 jeux de lettres (A ,B ,C, D) 3 tableaux type paper board Des post-its Des feutres de couleurs</p>
Test DDL Fiche de liaison Evaluation	<p>2 GRANDES SALLES (50 places) équipées chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 50 chaises et 50 tables, - d'un ordinateur, - et d'un vidéoprojecteur avec sortie audio 	<p>2 GRANDES SALLES (50 places) équipées chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 50 chaises et 50 tables, - d'un ordinateur, - et d'un vidéoprojecteur avec sortie audio 	<p>3 GRANDES SALLES (50 places) équipées chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 50 chaises et 50 tables, - d'un ordinateur, - et d'un vidéoprojecteur avec sortie audio
Modules Résilience	<p>1 espace extérieur (ou en mode dégradé un espace intérieur avec un ordinateur et un vidéoprojecteur avec sortie audio)</p> <p>1 sifflet 12 photocopies plastifiées de l'alphabet radio international 1 lampe torche 12 boussoles type Silva 12 cartes plastifiées (topographie des lieux ou plan d'évacuation du centre ou carte IGN) 1 téléphone portable Quelques plots 1 hectomètre Fiches d'exercices</p>	<p>1 grand espace extérieur (ou en mode dégradé deux espaces intérieurs avec chacun un ordinateur et un vidéoprojecteur avec sortie audio)</p> <p>2 sifflets 24 photocopies plastifiées de l'alphabet radio international 2 lampes torches 24 boussoles type Silva 24 cartes plastifiées (topographie des lieux ou plan d'évacuation du centre ou carte IGN) 2 téléphones portables Quelques plots 2 hectomètres Fiches d'exercices</p>	<p>1 grand espace extérieur (ou en mode dégradé trois espaces intérieurs avec chacun un ordinateur et un vidéoprojecteur avec sortie audio)</p> <p>3 sifflets 36 photocopies plastifiées de l'alphabet radio international 3 lampes torches 36 boussoles type Silva 24 cartes plastifiées (topographie des lieux ou plan d'évacuation du centre ou carte IGN) 3 téléphones portables Quelques plots 3 hectomètres Fiches d'exercices</p>

Module national sécurité intérieure

Objectifs et finalités

Le module « sécurité intérieure » s'inscrit dans la thématique « Sécurité, défense et résilience nationale ». Il a été élaboré par les Directions générales du ministère de l'Intérieur : Direction générale de la Police nationale, Direction générale de la Gendarmerie nationale, Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, Délégation à la Sécurité routière. Une mallette pédagogique a été créée et mise à la disposition des services concernés par leur direction générale. Elle sera aussi transmise aux chefs de projets SNU par la SDSNU.

Une formation de formateurs a été organisée par le ministère de l'Intérieur à l'intention de référents zonaux de la police et de la gendarmerie, chargé de la préparation des intervenants dans chaque centre départemental.

À partir de simulations et de mises en situation, il a pour objectif d'apporter aux jeunes des enseignements dans les domaines suivants :

- Alerter, protéger, secourir à la suite d'un accident de la circulation ;
- Apprendre les gestes qui sauvent ;
- Prévenir le cyber harcèlement ;
- Participer à la recherche d'une personne disparue suite au signalement d'une disparition inquiétante.

À travers les exercices proposés, les jeunes volontaires découvriront les missions et les métiers de acteurs de la sécurité : policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers. Ils pourront échanger avec eux, dans la perspective de missions d'intérêt général au sein de ces services ou d'engagements volontaires en phase 3 puisque ces corps en uniforme accueillent un nombre important de réservistes et de volontaires.

Modalités de mise en œuvre

Description synthétique du module

Le module est organisé sur une journée. Chaque séquence d'une demi-journée comporte deux ateliers. La cohorte de volontaires est divisée en deux groupes qui suivent, alternativement, l'une puis l'autre séquence. Au sein d'un centre, la moitié des jeunes suivra d'abord la première séquence puis la seconde. L'autre moitié suivra d'abord la seconde séquence puis la première.

La première séquence repose sur la recherche d'une personne suite au signalement d'une disparition inquiétante. Elle est précédée d'un temps de prévention sur le cyber harcèlement.

La seconde séquence consiste lors d'une simulation d'un accident de la circulation à alerter, protéger, secourir ; elle est suivie par une formation aux gestes qui sauvent.

Séquence n°1 : Disparition inquiétante-atelier « prévention du cyber-harcèlement »

L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux différentes formes de cyber-harcèlement et de diffuser les comportements à adopter en tant que témoin ou victime. Le cadre légal sera aussi rappelé.

Le groupe sera constitué en fonction de la capacité de la ou des salles et de la taille du centre puisque la moitié de la cohorte y participera en même temps.

Un court diaporama synthétique sera le support de l'atelier. Il permettra à l'intervenant de commenter et surtout compléter les messages diffusés et d'interagir avec les jeunes. Un temps d'échanges viendra clôturer l'atelier.

Besoins logistiques : une salle, des chaises, un appareil de vidéo-projection.

Séquence n° 1 : Disparition inquiétante – atelier « recherche de personne disparue »

L'objectif est de faire émerger, dans cette recherche, une pratique favorisant la cohésion et l'entraide au sein du groupe. Il s'agira aussi d'apporter aux jeunes des rudiments en termes d'orientation afin qu'ils puissent utilement prêter main-forte aux forces de l'ordre dans le cas de recherche de personnes.

Le volume des équipes devra être adapté au site et au nombre de jeunes. Une reconnaissance préalable du terrain par l'équipe organisatrice de l'exercice devra avoir lieu en liaison avec l'encadrement du centre.

Les personnels de la police ou de la gendarmerie engagés devront être renforcés d'encadrants SNU (cadres de compagnie ou tuteurs) à raison d'un cadre pour dix jeunes. Ces cadres auront pour rôle d'être les relais des intervenants du Ministère pour la bonne application de consignes et s'assurer en permanence de la sécurité physique et morale des stagiaires.

Besoins logistiques : une cartographie de la zone d'exercice, des boussoles idéalement de type Silva, des sifflets, des moyens de communication entre l'encadrement, de la rubalise.

Séquence n°2 : Alerter, protéger, secourir à la suite d'un accident de la circulation – atelier « intervenir lors d'un accident de la circulation »

L'objectif est d'apporter aux jeunes, par une mise en situation, les règles et bonnes pratiques à adopter en cas d'accident de la circulation tant comme victime que comme témoin. Ils seront amenés à découvrir la bonne attitude à adopter pour alerter, protéger et mettre en sécurité voire secourir.

La taille du groupe devra être adaptée à la configuration des lieux et à l'effectif du centre.

Des cadres SNU seront mobilisés pour aider les intervenants de la police et de la gendarmerie. Ils en seront les relais auprès des jeunes et pourront être sollicités pour jouer certains des rôles requis par l'exercice.

Besoins logistiques : un espace de circulation sécurisé : route ou espace pouvant simuler une route, un véhicule, un scooter, des moyens de communication entre l'encadrement, éventuellement du matériel de maquillage pour simuler des blessures. Le cas échéant et selon leur disponibilité, les services intervenants déployeront : un véhicule de police ou de gendarmerie, un véhicule de secours (VSAV ou VPSP), des cônes de Lübeck, des moyens de signalisation.

Séquence n°2 : Alerter, protéger, secourir à la suite d'un accident de la circulation – atelier « gestes qui sauvent »

Cet atelier vise à offrir aux jeunes, la sensibilisation aux « gestes qui sauvent » (GQS) définie par l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 30 juin 2017, qui vise à permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés. Elle a pour objet l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention ; à réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ; à réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

À l'issue de la formation de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent », le participant doit être capable d'assurer la protection immédiate, adaptée et permanente de lui-même, de la victime et des autres personnes ainsi que des dangers environnants, notamment du sur-accident en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition, d'assurer la transmission de l'alerte aux 15, 18, 112 ou 114 pour les malentendants, de reconnaître une victime qui a perdu connaissance, d'apprécier la respiration et de réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer la survie de la victime, de reconnaître une victime qui saigne abondamment et réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer la survie de la victime, de mettre les victimes dans les positions d'attentes adéquates.

La formation définie par l'arrêté et qui donne lieu à la **délivrance d'une attestation** doit être assurée par groupe de 15 jeunes, pour une durée de deux heures. La cohorte du centre doit donc être divisée par 15 et un lieu attribué à chaque groupe.

La formation est délivrée par un formateur tel que défini par les articles 4 et 5 de l'arrêté du 30 juin 2017 susvisé, faisant partie d'un organisme habilité, qui sera très majoritairement une association agréée de sécurité civile ou le SDIS. L'attestation remise par un formateur sera au nom de son autorité d'emploi. Si le centre SNU a fait appel à une pluralité d'organismes, il y aura donc une pluralité dans les attestations, qui respecteront toutes néanmoins le modèle national. Si parmi les cadres SNU, certains disposent de la compétence de formateur aux gestes qui sauvent et si l'organisme le souhaite, ils peuvent délivrer la formation. À défaut, ils accompagnent les formateurs.

Besoins logistiques : une salle par groupe de 15 jeunes. Les matériels et notamment les mannequins permettant la réalisation des exercices seront mis à disposition par l'organisme sollicité.

*

En cas de mauvaises conditions météorologiques ne permettant pas la réalisation des simulations telles qu'elles ont été décrites ci-dessus, des alternatives seront mises en place :

- La simulation d'un accident de la circulation sera remplacée par la réalisation sur table d'études de cas permettant l'apprentissage des comportements et de la méthodologie appropriée lors d'une intervention sur un accident corporel de la circulation. Les études de cas sont préparées en sous-groupes et font l'objet d'une restitution par les jeunes, puis d'une synthèse par l'intervenant, appuyée par un diaporama.
- La recherche de personne disparue sera remplacée par une simulation d'alerte dans un bâtiment avec apprentissage des réflexes à adopter : se cacher ou fuir pour ne pas se mettre en danger ou mettre les autres en danger.

Ces solutions alternatives, moins interactives et moins dynamiques, ne devront être envisagées que dans l'hypothèse où aucune solution convenable ne permet la réalisation des ateliers décrits plus avant.

Contacts locaux

Les chefs de projet départementaux et chefs de centre sont invités à se rapprocher de leur directeur départemental de la sécurité publique et de leur commandant de groupement de gendarmerie pour la préparation de la journée. Pour la formation aux gestes qui sauvent, ils devront contacter leur service départemental d'incendie et de secours ou une association agréée pour cette formation.

La coordination entre les forces de sécurité intérieure se fera sous l'autorité du Préfet de département qui fixera au besoin le rôle respectif tant de la police que la gendarmerie. Si nécessaire le Préfet désignera un coordonnateur pour la préparation et l'organisation du module.

Récapitulatif des matériels indispensables

Séquences principales

Présentation sur le cyber-harcèlement

- un ordinateur avec libreoffice si possible version 5.4 ou microsoft powerpoint.
- rétroprojecteur

Simulation d'un accident de la circulation :

- 1 véhicule particulier (ou camionnette) équipé d'un gilet de haute visibilité et d'un triangle de pré-signalisation
- 1 motocyclette (mobylette, scooter) équipée d'un gilet de haute visibilité
- plastrons
- signes distinctifs JAUNE, BLEU, ROUGE, VERT et BLANC (chasubles, brassards ou, idéalement, casquettes)
- pour BLANC : un téléphone, un stylo et un support d'écriture
- observateurs
- 1 support d'écriture
- 1 crayon à papier et une gomme pour chacun des 5 groupes

Recherche de personne :

- Pour chaque groupe :
- 2 boussoles, idéalement de type SILVA
- 2 cartes plastifiées
- 2 sifflets
- a minima 1 téléphone portable personnel par équipe au titre de la sécurité
- au niveau de la base de départ :
- 1 trousse de secours
- 1 véhicule pour l'évacuation sanitaire si besoin
- des feutres permanents pour préparer les cartes
- 1 moyen de communication avec les balises
- au niveau des balises :
- 1 mannequin de secourisme ou tout autre dispositif pouvant animer l'exercice (photo, acteur ...)
- 1 moyen de communication avec la base de départ

Séquences alternatives

Études de cas accident de la route

- matériel formateurs
- 1 tableau blanc magnétisé
- ordinateur + projecteur
- marqueurs pour tableau blanc
- magnets des silhouettes
- ruban adhésif
- matériel jeunes volontaires (par sous-groupe)
- 2 supports de restitution en A4

- 1 plan en A3
- 1 marqueur noir
- 1 crayon à papier
- 1 gomme
- 1 stylo noir
-

Séquence alerte

- 1 trousse de secours
- 1 plan du bâtiment
- 1 véhicule pour l'évacuation sanitaire, si besoin
- 1 caméra pour la direction d'exercice
- 1 sifflet pour la direction d'exercice

Module national « Journée biodiversité »

Objectifs et finalités

Les jeunes sont des acteurs majeurs du développement durable, au sens de transition écologique et justice sociale. La prise de conscience de leur place dans l'écosystème, dans la société et dans le monde est indispensable pour qu'ils se sentent partie prenante de la préservation de la biodiversité. S'ils sont pour la plupart conscients de la crise climatique actuelle et des conséquences à venir, ils ont une conscience moins aigues des enjeux de préservation de la biodiversité. Cette prise de conscience vise une réflexion sur leurs modes de vie, leurs habitudes de consommation et leur rapport au vivant. Il s'agit de les amener à définir l'orientation qu'ils souhaitent donner à la société (notamment au regard de la gestion des ressources), leur responsabilité et leur action. Le SNU est une opportunité pour vivre une expérience fondatrice et devenir des écocitoyens, c'est-à-dire des acteurs de l'histoire collective et des transformations de notre modèle de société.

L'environnement extérieur proche du centre d'accueil est le support pour vivre une expérience accompagnée dehors, découvrir et aborder les interrelations au sein d'un écosystème local, pour comprendre les enjeux plus globaux. De nombreuses études montrent les bénéfices des expériences de nature en termes de santé et celles-ci augmentent les opportunités d'engagement en faveur de la conservation de la nature.

En partant de leurs connaissances et de leurs représentations individuelles, les jeunes vont collectivement partager les bienfaits du contact avec la nature, comprendre comment trouver des solutions aux problématiques actuelles, découvrir les actions existantes ainsi que les moyens de s'engager.

Objectifs

- Vivre une expérience de nature en extérieur

Durant le séjour, les participant.es doivent vivre une journée dehors, en contact direct avec la nature - immersion, observation, expérimentation. Cette immersion sensorielle donne à certain.es des clés pour lire et observer l'environnement proche et offre un autre regard sur la biodiversité alentour.

- Comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité au titre de la transition écologique

D'après le dernier rapport de l'IPBES⁵ (l'équivalent du GIEC pour la biodiversité), le taux d'extinction actuel des espèces est « sans précédent » et il s'accélère. Les causes principales de l'érosion de la biodiversité⁶ sont clairement identifiées et les activités humaines en sont directement responsables. Nous devons réduire notre impact sur l'environnement maintenant, à tous les niveaux, du local au mondial. Partant du constat que les politiques publiques de préservation de la biodiversité actuelles sont insuffisantes pour enrayer la détérioration des écosystèmes dont dépendent nos sociétés, l'IPBES recommande d'engager des « changements transformateurs ». C'est-à-dire « une réorganisation fondamentale, systémique, des facteurs

5

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

⁶ <https://biodiversite.gouv.fr/les-causes-majeures-de-lerosion-de-la-biodiversite>

économiques, sociaux, technologiques, y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs ».

Les thèmes à aborder sont nombreux : La production et la consommation de l'alimentation, les transports, l'eau, l'énergie, la santé, les technologies, la considération des autres êtres vivants, etc. Ils peuvent être spécifiques à l'environnement proche du séjour, mais sont toujours reliés aux activités quotidiennes, choix de consommation, modes de vie. Les participants sont ainsi accompagnés pour comprendre la nature des liens entre les espèces, l'impact de l'activité de la société sur la biodiversité et le climat.

- Donner aux jeunes les moyens d'agir : connaître les acteurs engagés dans la transition et les actions à mener

La conduite de la journée par des structures du domaine de l'environnement agissant sur les territoires permet aux participants d'identifier clairement et de rencontrer des personnes engagées localement. C'est aussi un moyen de proposer une piste d'engagement pour les Missions d'Intérêt Général ou dans la vie de la cité.

La rencontre avec des acteurs de l'environnement est aussi une source de découverte des métiers autour de l'environnement.

En suscitant l'envie de s'investir, la réflexion peut amener les jeunes à adopter des initiatives individuelles et collectives pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Modalités de mise en œuvre

- Durée totale : une journée
- Temps significatif en extérieur, en immersion dans la nature
- Lieu : espace naturel ou nature de proximité, selon l'implantation du site
- Favoriser les activités en petits groupes (5 à 6 personnes)
- S'appuyer sur l'expertise d'un intervenant extérieur de l'EEDD (conception et animation)
- Les enjeux de biodiversité peuvent aussi être approfondis dans le cadre d'autres séquences thématique (exemple : activité sportive de pleine nature - randonnée pédestre, canoë, escalade... ou promenade nocturne, nuit en bivouac pour des groupes volontaires)

Focus sur le déplacement vers le site choisi pour l'activité : selon la proximité du site et si le contexte le permet, les modes de déplacement doux et actifs sont à privilégier (marche, vélo). Au besoin, une formation à la circulation à vélo peut être dispensée au préalable (dans le cadre du module dédié à la mobilité par exemple, voir fiche thématique « Mobilités » sur Osmose), le déplacement vers l'activité « biodiversité » étant alors considéré comme une mise en application.

Description synthétique du module

Objectif général : Faire prendre conscience aux jeunes, par un contact direct avec la Nature, qu'ils font partie d'un écosystème et que la protection de la biodiversité est indispensable

1) Temps introductif : faire émerger l'expression et les représentations des jeunes

Le but est de faire s'exprimer les jeunes sur leur expérience avec la nature, leurs connaissances des problématiques actuelles et leurs habitudes quotidiennes (alimentation, transport, consommation numérique, etc.). Cela permet de donner des éléments à l'intervenant pour orienter l'animation du temps d'immersion. Par conséquent, ce temps introductif sera orienté en fonction de l'activité du temps d'immersion.

Voir les formats d'animation donnés en exemple dans le tome 2

- Durée : 1h
- Objectifs : recueillir les représentations et attentes des jeunes.
- Public visé (nombre de jeunes, nombre de groupes/équipes) : les structures EEDD intervenantes proposent la taille des groupes.
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : recommandations des structures EEDD
- Besoins logistiques : idem

2) Immersion : observation, écoute, expérimentation

Voir les formats d'activité donnés en exemple dans le tome 2

- Durée : au moins une demi-journée
- Objectifs : faire vivre l'exploration, susciter les premières impressions, s'approprier le lieu, ses éléments vivants, dans toutes ses dimensions (sensible, scientifique, etc.)
- Public visé (nombre de jeunes, nombre de groupes/équipes) : favoriser les petits groupes
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : éveils sensoriels, rallye, découverte, mise en place d'inventaires simplifiés (sciences participatives) en fonction des propositions des structures intervenantes
- Besoins logistiques : un lieu d'accès libre

3) Activité éco citoyenne

Les participants participent à un atelier, une animation au bénéfice de la biodiversité locale. Cette séquence est co-construite avec la structure animatrice de la journée en fonction du site, du champ d'intervention de la structure. La structure animatrice peut proposer l'intervention d'une autre structure pour élargir les sujets traités.

- Durée : 2h
- Objectifs : Susciter l'engagement dans un projet d'intérêt général en faveur de la biodiversité
- Public visé (nombre de jeunes, nombre de groupes/équipes) : favoriser les petits groupes
- Intervenants et méthodes pédagogiques utilisées : en fonction du champ d'action de l'intervenant, des besoins de la commune et des possibilités du site : construction de nichoirs, plantation d'arbres, atelier de jardinage, nettoyage de site, etc.
- Besoins logistiques : en fonction de l'activité définie. Voir avec l'intervenant

4) Retour d'expérience / débrief

En fin de journée, partage individuel et collectif, pour recueillir les expressions des participant.es sur leur ressenti, leur vécu, leurs observations, leurs questionnements, leurs freins à l'action, etc.

- Durée : à déterminer en fonction des précédentes séquences. 1h maximum
- Objectifs : collecter les réactions, dédramatiser, tisser des liens entre notions émergentes, susciter le débat, cadrer les initiatives en fonction de la réglementation des espaces et espèces, ouvrir des pistes d'engagement variés, intégrer la dimension sociale...
- Public visé (nombre de jeunes, nombre de groupes/équipes) : favoriser les petits groupes
- Méthode pédagogique : outils collaboratifs de récolte et de partage de paroles
- Besoins logistiques : à déterminer avec l'intervenant de la journée

Contacts locaux

Les chefs de projet départementaux et chefs de centre sont invités à se rapprocher des associations de protection et d'éducation à l'environnement locales ou régionales.

Liste et contacts dans la fiche thématique « Biodiversité » et via la cartographie des acteurs de l'EEDD : <https://webconf.numerique.gouv.fr/EJK1OY23UF>

Récapitulatif des matériels indispensables

À prévoir par les encadrant.es et/ou intervenant.es en fonction des pédagogies adoptées, à titre indicatif :

- Moyen de transport si nécessaire
- Chaises + tables
- Vidéoprojecteur + ordinateur / TV si séquence « film »
- Paperboard et marqueurs
- Papier à dessin + crayons
- Matériel de bricolage pour la réalisation éventuelle d'équipements (compost, nichoirs, hôtel à insectes ...)
- Téléphone portable
- Appareil photo
- Jumelles /longue-vue
- Pique-nique
- Trousse de secours
- Etc.

À prévoir par les participant.es (à titre indicatif) :

- Carnet + stylo
- Matériel supplémentaire à adapter en fonction des interventions (**prévenir les participants en amont**)
- Vêtements à adapter en fonction des saisons
 - o Pantalons et t-shirts de sport
 - o Veste / k-way

- Chaussures de randonnée / baskets confortables
- Protection en fonction de la météo: casquette / chapeau
- Sac à dos léger
- Lunette de soleil
- Gourde
- Appareil photo
- Etc.

Emploi du temps indicatif

Heure	Jour d'arrivée	Jours complets	Jour de départ
7h-8h		Lever / Petit Déjeuner	
8h-8h15		Lever des couleurs	
8h30-9h30		Activités physiques et sportives	
9h30-12h30	Arrivées Prise en charge par les tuteurs Présentation du site	Activités	Cérémonie de clôture
12h30-14h	Déjeuner	Déjeuner en un seul ou plusieurs services	
14h30-18h30	Arrivées Prise en charge par les tuteurs Présentation du site	Activités	Départ
18h30-19h	Temps libre		
19h-20h30	Dîner en un seul ou plusieurs services		
20h30-21h30	Démocratie interne		
21h30-22h30	Temps libre Coucher		